



# Assemblée générale

Soixantième session

**98<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 7 septembre 2006, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

---

*Président :* M. Eliasson ..... (Suède)

*La séance est ouverte à 15 h 25.*

## Point 12 de l'ordre du jour

### Prévention des conflits armés

#### Rapport du Secrétaire général (A/60/891)

#### Projet de résolution (A/60/L.61)

**Le Président** (*parle en anglais*) : La prévention des conflits armés est un impératif moral. Sauver des vies et protéger les populations civiles est une nécessité humaine. C'est une nécessité politique pour la crédibilité de la coopération internationale, en particulier pour l'ONU. C'est aussi une nécessité économique à la fois pour les pays concernés et pour la communauté internationale en raison du coût énorme qu'occasionnent la guerre et le relèvement et la reconstruction après les conflits. Une action rapide devrait être la réaction naturelle à l'alerte rapide. La prévention doit donc être une priorité morale, politique et économique pour l'ONU et ses Membres.

Compte tenu de tout ceci, je remercie vivement le Secrétaire général pour son rapport d'activité sur la prévention des conflits armés. Son engagement personnel dans le domaine de l'action rapide et de la diplomatie préventive a largement contribué à créer une culture de prévention dans toutes les activités de l'Organisation. Son premier rapport d'ensemble sur le sujet, qui date de 2001, constitue la pierre angulaire du

programme de l'Organisation dans le domaine de la prévention.

En se fondant sur le rapport du Secrétaire général de 2001, les membres de l'Assemblée générale ont adopté, par la résolution 57/337, un plan global d'action pour le travail de prévention de l'ONU. Le Conseil de sécurité a également adopté la résolution 1366 (2001) relative à son rôle dans la prévention des conflits armés. Ces documents constituent une base solide pour notre activité en cours.

L'ONU a un rôle essentiel à jouer dans la prévention des conflits armés en vertu de son mandat, de sa légitimité, de sa composition universelle et de ses multiples activités et compétences. L'une de ses tâches principales en vertu de la Charte est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en d'autres termes la prévention de la guerre.

La diplomatie préventive doit faire participer toutes les parties du système, y compris les institutions spécialisées, les fonds, les programmes, les bureaux régionaux et locaux et la communauté financière internationale. Nous devons également recueillir l'avis de la société civile et des organisations non gouvernementales sur ces questions.

Il ressort clairement de l'examen annexé au rapport du Secrétaire général que de nombreuses activités de l'ONU ont, directement ou indirectement, une dimension prévention des conflits. On ne peut que s'en féliciter. Comme le Secrétaire général l'indique,

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



en vertu de l'Article 33 de la Charte, les États Membres ont l'obligation de rechercher par des moyens pacifiques la solution à tout différend susceptible de menacer la paix et la sécurité. Tout État Membre peut, en vertu de l'Article 35, attirer l'attention du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale sur des différends ou des situations. Je ne peux qu'approuver le Secrétaire général, lorsqu'il encourage les États Membres à utiliser plus efficacement les moyens de règlement pacifique des différends, la négociation, la médiation, la conciliation et le règlement judiciaire.

Personnellement, je dirais qu'à mon avis, l'Article 33 de la Charte des Nations Unies relève de la poésie diplomatique. Cet article cite huit méthodes de diplomatie préventive, qui, j'ai le regret de le dire, sont rarement utilisées.

Une telle action préventive doit être proportionnelle à l'intensité du conflit. Si des mesures comme les missions d'établissement des faits et la panoplie de moyens visés au Chapitre VI de la Charte ne sont pas suffisantes, d'autres mesures doivent être envisagées, telles que le déploiement de missions de maintien de la paix et les actions menées au titre des Chapitres VI et VII.

Le rapport du Secrétaire général met essentiellement en évidence l'importance d'utiliser la pleine capacité de l'ONU. Outre l'importance du Département des affaires politiques jouant un rôle central et les bons offices du Secrétaire général, la cohérence effective à l'échelle du système est essentielle, faisant intervenir des acteurs dans les domaines des droits de l'homme et du développement politique, économique, environnemental et social. La promotion de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la protection des réfugiés et du développement durable à l'échelle mondiale doit faire partie d'une stratégie préventive globale. Il nous faut recourir aux mesures davantage axées sur le court terme, qui relèvent de la prévention opérationnelle, tout autant qu'aux mesures à long terme, relevant de la prévention structurelle, qui s'attaquent aux sources de tension et aux causes profondes des conflits. Le Secrétaire général met en avant certaines questions cruciales que la communauté internationale doit prendre en compte, comme les ressources naturelles, la prolifération des armes légères et de petit calibre, le VIH/sida, la dégradation de l'environnement et la migration.

Je voudrais à cet égard faire le lien avec le programme de réformes de l'ONU et l'importance de renforcer celle-ci. L'Organisation est particulièrement apte à relever ces défis de façon globale. Bon nombre des réformes sur lesquelles les Membres se sont prononcés dans le Document final du Sommet mondial de l'année dernière et que l'Assemblée générale a appliquées lors de cette session, constitueront en fait des moyens importants de prévenir les conflits armés. La Commission de consolidation de la paix a la possibilité d'encourager les pays sortant d'un conflit à choisir la voie du développement durable plutôt que de les laisser replonger dans le conflit, la communauté internationale apportant aussi sa contribution en ce sens.

Le Conseil des droits de l'homme est chargé de renforcer le statut des droits de l'homme au sein du système des Nations Unies. La Charte des Nations Unies elle-même reconnaît l'importance du respect universel des droits de l'homme et de la création des conditions de stabilité et de bien-être nécessaires aux relations pacifiques entre les pays. Le nouveau Conseil des droits de l'homme va contribuer, par le dialogue et la coopération, à prévenir les atteintes aux droits de l'homme, et à réagir rapidement en cas d'urgence, comme indiqué dans la résolution que l'Assemblée générale a adoptée le 15 mars.

La pleine réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et une approche déterminée en matière de réduction de la pauvreté et de développement durable sont des conditions préalables au maintien de la paix et de la sécurité. Le Document final du Sommet mondial a réaffirmé le lien qui unit le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme. Nos dirigeants ont pris, au Sommet mondial, des engagements importants dans le domaine du développement – engagements consacrés dans une résolution adoptée le 30 juin par l'Assemblée générale.

Le Document final du Sommet mondial se félicite de la création du Fonds des Nations Unies pour la démocratie. Je trouve encourageant que ce fonds ait maintenant décidé du financement de ses premiers projets.

Je ne peux terminer sans souligner l'importance des engagements pris lors du Sommet mondial quant à la responsabilité de protéger. Il s'agit d'un résultat majeur auquel nous devons tous donner suite. L'élément essentiel de cette notion réside dans la responsabilité d'empêcher les nettoyages ethniques, les

massacres et les génocides, en donnant aux États les moyens de protéger leurs propres populations. C'est là une tâche cruciale pour l'ONU et pour nous tous, en tant qu'États Membres.

J'espère sincèrement que l'Assemblée générale continuera de prendre une part active à la prévention des conflits armés, conformément au rôle que lui a conféré la Charte. L'Assemblée générale est non seulement le moteur des activités normatives, mais aussi le forum suprême pour l'expression des préoccupations communes et de la volonté politique de la communauté internationale. J'attends du débat d'aujourd'hui qu'il soit actif et constructif. Étant donné que la soixantième session se termine dans quelques jours à peine, nous déciderons à la fin de cette séance, je l'espère, de revenir au rapport du Secrétaire général et aux recommandations qui y figurent à la soixante et unième session. J'ai déjà évoqué l'importance de cette question avec mon successeur.

Je donne maintenant la parole au Vice-Secrétaire général, M. Mark Malloch Brown, qui va présenter le rapport du Secrétaire général intitulé « Rapport d'activité pour la prévention des conflits armés ».

**Le Vice-Secrétaire général** (*parle en anglais*) :  
Je voudrais, pour commencer, donner lecture d'une déclaration du Secrétaire général.

« Je regrette vivement de ne pas pouvoir être présent parmi vous aujourd'hui. J'attendais cette occasion avec beaucoup d'intérêt, et je remercie tout particulièrement le Président Eliasson d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Comme vous le savez, l'un de mes objectifs récurrents, en tant que Secrétaire général, a été de faire évoluer l'ONU vers une culture de prévention, plutôt que de réaction. C'est d'ailleurs en substance le message des fondateurs de l'Organisation, qui, dans leurs tous premiers mots, lui ont donné pour mission de "préserver les générations futures du fléau de la guerre".

Dans les premières années de mon mandat, la Commission Carnegie sur la prévention des conflits armés, présidée par David Hamburg, qui m'est un ami cher, et par le regretté Cyrus Vance, a rendu un rapport essentiel qui nous a tous inspirés. Depuis lors, encouragés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, nous nous sommes efforcés, au Secrétariat, de tirer les enseignements des travaux de la Commission. J'ai présenté mon premier rapport sur le sujet en

2001, un autre, intérimaire, en 2003, et j'ai maintenant le plaisir de présenter le dernier rapport d'activité en date, dont l'une des conclusions principales est qu'une culture de prévention commence effectivement à prendre racine à l'ONU. En fait, dans de nombreux endroits du monde, nous travaillons à régler les conflits de manière pacifique, et nous cherchons de plus en plus à adopter une approche préventive dans d'autres aspects de notre activité, notamment ceux qui ont trait au développement économique et social.

Le Vice-Secrétaire général va, en son nom propre, vous en dire un peu plus sur ce rapport, mais j'espère vraiment que vous en prendrez connaissance vous-même et qu'avec votre aide, mon successeur pourra renforcer cette dimension vitale de l'activité de l'Organisation.

En attendant, je vous prie de bien vouloir excuser mon absence, d'autant que l'objet de ma mission actuelle est justement d'empêcher la résurgence d'un conflit armé dans une région du monde qui, depuis que l'ONU existe, en a eu plus que sa part. J'attends avec intérêt de connaître, dès mon retour, les conclusions de vos débats. »

Je voudrais maintenant, à la suite des propos du Secrétaire général dont je viens de donner lecture en son nom, faire part de mes propres observations, comme il a proposé que je le fasse.

Je pense que la recommandation la plus marquante du rapport est peut-être celle qui figure au paragraphe 118, et qui suggère que si nous consacrons ne serait-ce que 2 % de nos dépenses actuelles consacrées au maintien de la paix, nous serions en mesure, avec ces 100 millions de dollars, d'acheter beaucoup de prévention – car ce qui permet d'acheter un peu de paix a potentiellement le pouvoir réel d'empêcher chaque année une ou plusieurs guerres majeures.

Chacun s'accorde à dire que prévenir vaut mieux, et est nettement moins onéreux, que guérir. Ce dernier point est peut-être encore plus flagrant en cas de conflit armé qu'en cas de maladie, compte tenu des effets économiques désastreux des conflits et du coût très élevé de la consolidation de la paix et de la reconstruction.

Si la prévention est tellement bon marché, pourquoi hésite-t-on tant à y investir? La réponse,

évidemment, est que le bien-fondé de toute stratégie de prévention est très difficile à prouver. On peut toujours la remettre en question tant qu'elle n'a pas échoué, et sa réussite est impossible à démontrer. Les guerres qui n'ont pas lieu ne font pas les gros titres des journaux, et on peut toujours imaginer qu'elles n'auraient de toute façon pas éclaté, même sans stratégie de prévention.

Pourtant, je crois que les membres jugeront, s'ils répondent au souhait du Secrétaire général et qu'ils lisent son rapport, que certains exemples sont plutôt convaincants. L'un d'eux, au paragraphe 58, concerne le litige qui oppose le Cameroun et le Nigéria autour de la question de la péninsule de Bakassi. C'est typiquement le genre de litige qui déclenche, lorsqu'il n'en est pas la cause, des conflits très graves dans d'autres parties de l'Afrique et du monde. Mais, dans ce cas précis, le Secrétaire général a su user de ses bons offices pour amener les Présidents des deux pays à participer ensemble à une série de réunions, ce qui a permis de trouver un accord sur la manière d'appliquer la décision de la Cour internationale de Justice, en partie par la création d'une Commission mixte chargée d'identifier et de promouvoir les projets de coopération transfrontière et les coentreprises économiques.

Le paragraphe 56 fournit un autre exemple. L'an dernier, l'ONU, en étroite collaboration avec d'autres États membres et organisations régionales, est venue en aide au Gouvernement équatorien à désamorcer une crise politique en renouvelant les institutions démocratiques de ce pays et en consolidant l'indépendance des pouvoirs publics, en particulier la Cour suprême.

Un troisième exemple s'est concrétisé après la publication du rapport. Au Guyana, le Département des affaires politiques et le Programme des Nations Unies pour le développement ont opéré de concert pour aider le peuple du pays à venir à bout de tensions politiques et sociales très anciennes. J'espère que cela aura un tant soit peu contribué aux élections pacifiques tenues de la semaine dernière dans ce pays.

Malheureusement, il est beaucoup plus facile de citer les cas où le conflit n'a pas été évité, alors qu'il aurait pu l'être si – et c'est toujours le grand « si » – les autorités nationales de l'époque avaient bien voulu écouter les conseils. Trop souvent, nous dépensons énormément d'argent à combattre des incendies qu'avec le recul nous aurions plus facilement éteints si nous avions pris à temps les mesures préventives qui

s'imposaient. En Côte d'Ivoire, par exemple, nous avons sur les bras une mission de maintien et de rétablissement de la paix qu'il est pratiquement impossible de mener à bien dans un pays, profondément divisé, dont l'économie est en ruines. Le désastre aurait sûrement pu être évité si les gouvernements ivoiriens précédents avaient été en mesure d'intégrer, plutôt que d'exclure, les travailleurs d'origine étrangère qui contribuaient à la forte croissance économique d'alors.

D'autre part, cet exemple – celui de l'intégration des travailleurs migrants – nous montre également le défi à relever, car nombre des véritables politiques d'intégration prétendument éprouvées se sont révélées insuffisantes, en Europe comme ailleurs.

J'en viens à ce qu'il y a probablement de plus difficile en matière de prévention – nous attendons d'ailleurs avec intérêt, à ce sujet, les délibérations de l'Assemblée générale des gouvernements et, demain, des représentants de la société civile –, à savoir les recommandations sur les prochaines étapes.

La prévention reste un domaine où les promesses sont plus nombreuses que les réponses. Voilà où réside le rôle essentiel de l'ONU : codifier, tester, promouvoir les meilleures pratiques, se servir de notre neutralité pour jeter des ponts et trouver de nouvelles manières d'avancer, cela en s'appuyant sur la sagesse collective de ceux qui sont ici aujourd'hui et de ceux que nous entendrons demain.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je suis heureux de vous annoncer, M. le Vice-Secrétaire général, que M. David Hamburg, dont vous avez mentionné le nom, se trouve dans la salle aujourd'hui. Ce qu'il a accompli en tant que Coprésident de la Commission Carnegie sur la prévention des conflits armés, aux côtés de feu Cyrus Vance, a été décisif et d'une importance majeure pour l'orientation du présent débat. Nous sommes très heureux qu'il soit parmi nous, à côté de notre ami Ibrahim Gambari, qui a repris le flambeau sur cette question au sein de l'ONU.

Je me félicite de ce que le Vice-Secrétaire général ait évoqué certains problèmes fondamentaux. Quelle différence quantitative aurions-nous à l'ONU si, au lieu de nous intéresser aux phases avancées d'un conflit, nous nous intéressions à ses premières phases et si nous passions plus de temps à détecter la fumée qu'à nous occuper d'une maison déjà réduite en cendres!

Le Vice-Secrétaire général, qui vient du monde des médias, sait bien quels sont les effets que peuvent produire les caméras de télévision. Lorsque j'étais Coordonnateur des secours d'urgence, je me demandais parfois avec une certaine amertume si, sans image, un conflit existerait, et je me demandais ce qui se passait quand les caméras disparaissaient. A-t-on jamais vu à la une des journaux le gros titre : « Catastrophe évitée »? La prévention n'est pas récompensée comme elle devrait l'être. Je suis heureux que le Vice-Secrétaire général ait clairement évoqué cette question devant nous.

J'ai 17 orateurs sur ma liste, et il y a une autre question inscrite à l'ordre du jour, qui porte sur l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Je donne la parole à la représentante de la Finlande.

**M<sup>me</sup> Lintonen** (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie et la Roumanie, pays en voie d'adhésion; la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite vivement du rapport d'activité du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés (A/60/891). Comme cela est dit dans le rapport, la prévention des conflits est l'une des principales obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies. Le rapport signale aussi clairement les progrès réalisés par l'ONU en faveur d'une culture de prévention. L'Union européenne constate avec satisfaction le renforcement d'une culture de prévention au sein de l'Organisation et appuie avec force la poursuite de cette tendance. Il nous semble que, pour favoriser la prévention des conflits armés et de leur reprise, les États Membres de l'ONU doivent consacrer des ressources au renforcement des mécanismes de prévention de l'Organisation.

L'Union européenne reconnaît l'évolution positive signalée à l'ONU concernant l'accent croissant mis sur la prévention. Nous estimons que le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) a été un résultat majeur dans lequel les États Membres

ont réaffirmé leur engagement en faveur d'une culture de prévention des conflits armés en s'attaquant effectivement aux problèmes interdépendants de la sécurité et du développement auxquels les peuples sont confrontés partout dans le monde, et leur volonté de renforcer la capacité de l'ONU de s'attaquer aux causes profondes des conflits de toutes les façons possibles. Parmi les réformes visant à renforcer la prévention, on relèvera notamment la création récente du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix pourrait jouer un rôle très utile en matière de prévention des conflits en aidant les pays sortant d'un conflit à s'engager sur la voie du développement et de la paix durables, ce qui permettrait d'éviter à ces pays de retomber dans une situation de conflit.

Nous croyons que la compréhension des causes profondes des conflits armés constitue la base de leur prévention. Comme l'indique à juste titre le rapport du Secrétaire général, il faut comprendre les origines des conflits et chercher à ce que la violence ne soit pas l'option la plus facile à choisir. En outre, nous ne devrions pas, dans le cadre de nos efforts de prévention, faire litière des injustices et des motivations qui auraient été à l'origine du conflit.

Il est évidemment essentiel au débat sur la prévention des conflits de comprendre la relation entre le développement et la sécurité. Le terme « sécurité » signifie pour nous non seulement l'absence de conflits ou de violences physiques, mais se rapporte également à la vie quotidienne et aux besoins fondamentaux. Des éléments fondamentaux tels que la sécurité alimentaire, les services de santé, l'éducation, la sécurité de l'environnement et les possibilités juridiques d'agir en son nom et de participer aux prises de décisions sont au cœur même de la notion de sécurité humaine.

La pauvreté, l'une des causes fondamentales de l'insécurité, peut provoquer une instabilité et des conflits. Nous appuyons sans réserve l'accent mis dans le rapport sur le fait que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement permettrait de réduire sensiblement les sources générales de tension dans les pays en développement qui sont vulnérables aux conflits.

Le cadre international normatif et institutionnel joue un rôle essentiel dans la prévention des conflits armés. Nous ne devons pas oublier cependant qu'il ne suffit pas d'instaurer les instruments internationaux

relatifs aux droits de l'homme et au droit international humanitaire ainsi que les autres instruments juridiques pertinents. Ceux-ci devraient être bien compris et être mis en œuvre de manière complète et effective. Le rapport loue le travail réalisé pour sensibiliser les divers acteurs à la nécessité de comprendre et d'appliquer ces lois et ces règles. Nous estimons ce type de renforcement des capacités extrêmement utile, et nous l'avons intégré dans la formation des composantes militaire et civile du personnel de gestion des crises de l'Union européenne.

L'Union européenne appuie avec détermination les activités de la Cour pénale internationale. La Cour constitue un mécanisme préventif important et crédible, et les auteurs potentiels de violations des droits de l'homme et de crimes de guerre doivent tenir compte de la possibilité que leurs actions entraînent un châtement.

En plus des approches au niveau mondial, nous devons souligner les initiatives régionales en faveur de la prévention des conflits armés.

Le rapport souligne clairement que la responsabilité première incombe aux gouvernements en matière de prévention des conflits. Nous appuyons pleinement ce point de vue. Dans ce contexte, l'Union européenne réitère son appui à la conclusion du Document final du Sommet mondial, à savoir que chaque État se doit de protéger sa population contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité. La responsabilité centrale incombe aux pays eux-mêmes, et une action préventive extérieure ne sera utile que si l'État et sa population admettent son importance et sont disposés à remédier aux problèmes en question.

La mauvaise gouvernance, la corruption et le non-fonctionnement ou le fonctionnement inadéquat des institutions chargées de faire respecter la loi sont quelques-uns des problèmes susceptibles de provoquer l'instabilité et d'entraîner des conflits. Alors qu'il incombe aux États de renforcer les capacités nationales de remédier aux problèmes, des acteurs externes peuvent aider les États à réduire les facteurs potentiellement déstabilisateurs en offrant une aide au développement tenant compte des conflits et en défendant la bonne gouvernance et les droits de l'homme.

Par ailleurs, la société civile a un rôle important à jouer pour prévenir les conflits armés et leur reprise. Les gouvernements doivent trouver les moyens de

coopérer avec des organisations non gouvernementales, des universitaires, des chefs religieux et d'autres représentants de la société civile afin de bien comprendre les injustices et les motivations sous-jacentes qui sont à l'origine de l'instabilité et des menaces de conflit dans une société, et de s'y attaquer.

L'Union européenne souligne la mise en œuvre effective de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et rappelle qu'il importe d'intégrer une perspective sexospécifique dans la prévention des conflits.

Les enfants sont un groupe particulièrement vulnérable en période de conflit armé. L'Union européenne partage les préoccupations évoquées dans le rapport du Secrétaire général à cet égard et souligne qu'il importe de traiter de la question des droits et de la protection des enfants dans les stratégies utilisées pour faire face aux conflits armés. L'Union européenne souligne le rôle important de l'ONU et de son Secrétaire général dans le domaine de la prévention des conflits. L'Organisation a fait un remarquable travail dans les opérations de consolidation de la paix. Plus que d'autres organisations, elle dispose des compétences nécessaires pour promouvoir la prévention des conflits. À de nombreuses reprises, le Secrétaire général lui-même a joué avec succès le rôle indispensable de médiateur dans des situations qui risquaient de dégénérer en conflit.

Cela étant, comme le Secrétaire général le dit avec impartialité dans son rapport, le système des Nations Unies souffre de nombreuses lacunes qui entravent le travail de prévention des conflits. Nous nous félicitons vivement des efforts déployés pour renforcer la coordination et la cohérence au sein du système des Nations Unies, ainsi que des efforts visant à amplifier la coopération entre l'ONU et d'autres organisations internationales et acteurs concernés. Ces dernières années, l'ONU et l'UE ont notablement amélioré leur coopération pratique en matière de gestion des crises. L'UE rappelle notamment la déclaration conjointe sur la coopération entre l'ONU et l'UE en matière de gestion des crises, signée à New York en septembre 2003. D'autres mesures pourraient être prises pour renforcer cette coopération.

Pour terminer, nous estimons que l'approche globale de la prévention des conflits, présentée dans le rapport, mérite largement notre appui. Pour prévenir plus efficacement les conflits, il convient de mieux comprendre et de connaître plus en détail les origines

des conflits. Il faut aussi s'attaquer aux causes profondes des tensions. Le défi consiste à veiller à ce que l'importance requise, notamment au niveau des ressources, soit donnée aux activités de prévention des conflits à long terme au lieu de réagir à des crises à court terme. Nous devons nous efforcer de renforcer la coopération et la cohérence de nos actions à tous les niveaux, du niveau mondial à celui du renforcement des capacités nationales pour le règlement pacifique des conflits, en passant par la mobilisation des acteurs de la société civile, dans le but de promouvoir la prévention des conflits et de favoriser la paix.

**M. Abdelaziz** (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord adresser mes sincères remerciements au Secrétaire général pour la clarté des idées qu'il expose dans son rapport sur la prévention des conflits armés et sur le renforcement de l'activité des institutions internationales dans le domaine de la consolidation de la paix (A/60/891). Je voudrais également remercier sincèrement le Département des affaires politiques d'avoir préparé le rapport, qui constitue l'un des piliers sur lesquels reposeront les efforts visant à créer une perspective plus claire pour renforcer la capacité de l'Organisation d'éviter l'éclatement de conflits armés.

Il ne fait aucun doute que la prévention des conflits armés reste l'une des questions les plus importantes. L'Assemblée générale et le Secrétaire général doivent lui accorder une grande attention, ce qui permettra de traiter cette question aussi efficacement que possible. Ce faisant, il convient de se conformer parfaitement aux dispositions de la Charte et d'assurer l'équilibre requis entre les rôles de chacun des organes principaux de l'Organisation dans la poursuite des objectifs auxquels nous aspirons. À cette fin, un vaste accord au sein de l'Assemblée générale est nécessaire, de telle manière que l'ONU puisse jouer son rôle préventif grâce au recours à la diplomatie. Cette proposition a été présentée en 1995 par l'ancien Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dans son *Agenda pour la paix*.

À cet égard, nous sommes d'accord avec le point de vue exprimé dans le rapport selon lequel il convient en premier lieu de s'attaquer aux causes profondes d'un conflit armé dans les premiers stades du conflit, de façon à donner une chance réelle d'éviter l'évolution de ce conflit. De nombreuses questions aux niveaux national et international nous imposent de déployer de plus grands efforts au sein de l'ONU. Ces questions comprennent notamment l'absence de

développement durable, la nécessité d'éliminer l'injustice, les sentiments croissants d'anxiété et de désespoir découlant du non-respect du droit international et des dispositions de la Charte des Nations Unies, l'insuffisance des efforts déployés par l'ONU pour mettre un terme à l'occupation d'un territoire par la force, et la prévention des discriminations basées sur l'appartenance ethnique, la religion ou d'autres critères.

Nous relevons que le rapport cite comme facteurs de conflits armés le commerce illicite des ressources naturelles, la propagation du VIH/sida et le trafic de stupéfiants. Cependant, le rapport ne mentionne pas l'occupation par une puissance étrangère comme source de conflit armé, bien que la question ait été traitée dans la résolution 57/337, sur laquelle le rapport est basé. Le paragraphe 10 de la résolution souligne clairement la nécessité de mettre fin aux situations d'occupation étrangère comme l'une des questions importantes qui doivent être traitées dans le contexte de la prévention des conflits. C'est pourquoi tout effort futur relevant de ce rapport ou d'autres doit tenir compte de cet élément crucial d'une façon qui puisse déboucher sur la fin de l'occupation.

L'histoire ne cesse de montrer que la source de violence dans la région du Moyen-Orient est la poursuite de l'occupation par Israël du territoire palestinien, des fermes de Chebaa et des hauteurs du Golan. S'il n'y avait pas cette occupation, il n'y aurait pas de conflit dans la région. Le retrait complet des territoires arabes est le seul moyen de mettre fin à la résistance et de limiter les conflits armés. C'est la raison pour laquelle la Ligue des États arabes a lancé l'initiative appelant au renforcement du volet politique à l'ONU en vue de régler le conflit israélo-arabe, de manière à instaurer dès que possible une paix juste et durable. S'appuyant sur l'initiative arabe approuvée au sommet de Beyrouth de 2002, les États arabes continueront de considérer que l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Secrétaire général, assume la responsabilité de la mise en œuvre du processus de paix, de concert avec les parties concernées, dans le délai fixé.

Le rapport évoque l'absence d'une stratégie claire pour prévenir l'usage d'armes nucléaires, radiologiques, chimiques et biologiques, l'incapacité de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à parvenir à un accord, le Document final du Sommet mondial de 2005 et le changement d'attitude des États

dotés de l'arme nucléaire sous l'effet de l'évolution des concepts en matière de sécurité. Toutes ces questions nécessitent un examen et un travail plus approfondis afin de réduire autant que possible les risques de conflit armé et d'éviter l'effondrement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Dans son rapport, le Secrétaire général se félicite de l'adoption de la résolution 1540 (2004), mais il ne parle pas du renforcement de l'ONU, en particulier de l'Assemblée générale, pour examiner les questions du désarmement au-delà des questions de non-prolifération. À ce propos, il est important de rappeler que le fondement sur lequel le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires repose est l'obligation, pour les États dotés de l'arme nucléaire, d'éliminer leur arsenal nucléaire et, pour ceux qui n'en sont pas dotés, de ne pas en produire. Malgré cette évolution de la doctrine militaire, cette disposition reste le fondement. Si elle n'est pas respectée, nous serons confrontés au risque de voir s'effondrer le régime de non-prolifération des armes nucléaires.

Dans ce contexte, nous devons aujourd'hui lancer un message clair, à savoir que les États dotés de l'arme nucléaire assument des responsabilités majeures en vertu du Traité. Ces responsabilités ont été réaffirmées dans le Document final de la Conférence des Parties de 2000 chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les États dotés de l'arme nucléaire assument également la responsabilité d'œuvrer pour l'universalité du Traité. On n'y parviendra pas en persuadant des États non signataires du Traité qui ont acquis des armes nucléaires de devenir parties au Traité, mais en établissant au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et une zone exempte d'armes de destruction massive. Pour cela, tous les États de la région doivent signer le Traité en tant qu'États non dotés de l'arme nucléaire.

Pour faire aboutir les efforts visant à limiter l'éclatement de conflits armés, il convient d'adopter une approche plus claire des mandats des organes principaux de l'ONU. Cette approche, qui doit tendre à mettre fin à l'empiètement du Conseil de sécurité sur le mandat de l'Assemblée générale, demande qu'une distinction soit faite, d'une part, entre la prévention et le règlement pacifique des conflits dès leur apparition et, d'autre part, les mesures coercitives adoptées par le Conseil de sécurité comme dernière mesure pour régler les conflits dès leur apparition. Il faut aussi examiner l'importance des débats qui ont lieu au Conseil de sécurité, y compris ceux sur les femmes et les conflits

armés et les enfants et les conflits armés, sujets qui ont parfois été examinés lorsque le Conseil semblait incapable de prendre une décision pour mettre un terme aux hostilités engagées au Liban. Nous devons trouver le moyen de donner corps aux idées débattues au Conseil, étant donné que l'Assemblée, en tant que principal organe démocratique de l'Organisation, est tenue de s'occuper des situations conflictuelles que le Conseil, pour quelque raison que ce soit, n'a pas été en mesure de gérer.

Dans ce contexte, il nous faut envisager une manière adaptée de confier au Secrétaire général de nouvelles responsabilités dans le domaine de la diplomatie préventive afin d'éviter que d'autres conflits armés ne se fassent jour. Cela doit passer par la médiation et les bons offices, qu'il convient de considérer comme faisant partie des principaux piliers soutenant les initiatives de l'Assemblée générale.

Nous devons aussi contrer clairement les tentatives visant à créer un amalgame entre la lutte contre le terrorisme mondial, d'une part, et, d'autre part, le règlement pacifique des litiges et la volonté de mettre un terme aux situations d'occupation. Cela suppose également de ne pas appliquer de sanctions avant le déclenchement d'un conflit et lorsque le Conseil de sécurité ne dispose pas d'un mandat spécifique à cet effet. Il nous faut en outre faire montre de fermeté face à ceux qui voudraient voir le Comité des sanctions s'occuper des questions de terrorisme, alors que nous ne nous sommes pas encore mis d'accord sur une convention ou une stratégie globale de lutte contre le terrorisme. Il n'y a, selon nous, aucune raison de confondre le rôle préventif de l'ONU et la lutte contre le terrorisme, étant donné qu'il s'agit de deux choses totalement différentes.

Bien que nous soyons convaincus que le respect des droits de l'homme et la propagation de la démocratie font partie intégrante des initiatives menées pour empêcher l'évolution d'un conflit armé, nous maintenons que, s'agissant des droits de l'homme, il est important de tenir compte des spécificités culturelles, religieuses et ethniques de chaque région. Ils doivent avoir pour fondement la démocratie et la bonne gouvernance, tant sur le plan interne que dans les relations entre pays et dans les organisations internationales.

Il ne fait aucun doute que les organisations régionales peuvent jouer un rôle important dans la prévention des conflits armés, grâce à leur maîtrise des

complexités géographiques et parce qu'elles savent quelle est la meilleure manière d'empêcher l'éclatement d'un conflit. L'Assemblée générale et le Secrétaire général doivent s'efforcer de tirer le meilleur parti de ces compétences, notamment dans le domaine de l'alerte rapide, pour aborder la prévention des conflits le plus efficacement possible. Une collaboration effective entre l'ONU et les organisations régionales pourrait les aider à atteindre leur objectif commun par l'intermédiaire de l'Assemblée générale. À cet égard, nous appuyons l'attribution à l'Assemblée de 2 % du budget annuel alloué au maintien de la paix, afin de renforcer et d'intensifier cette coopération ainsi que d'autres activités dans ce domaine.

Il est temps pour l'Assemblée générale d'étudier la possibilité de mettre en place une nouvelle commission, semblable à la Commission de consolidation de la paix, qui devrait s'appeler la Commission de prévention des conflits armés. Celle-ci serait en charge de la coordination avec le Secrétaire général sur les questions relatives à la prévention des conflits armés et au renforcement des pouvoirs de l'Assemblée générale et du Secrétaire général pour régler les litiges avant que les parties n'en viennent aux armes.

**M<sup>me</sup> Ferrari** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : En tant que petit État épris de paix, situé dans les Caraïbes, une zone de paix et de sécurité, Saint-Vincent-et-les Grenadines souhaite formuler quelques brèves observations sur le point 12 de l'ordre du jour, intitulé « Prévention des conflits armés ».

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général (A/60/891), qui contient des enseignements et des analyses intéressantes, ainsi que des recommandations du point de vue de l'ONU et d'un large éventail d'acteurs de la prévention des conflits armés.

L'un des principes fondamentaux de l'ONU, tel qu'inscrit à l'Article 1 de la Charte, est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ce qui inclut bien évidemment la prévention des conflits armés. Le Chapitre VI de la Charte, intitulé « Règlement pacifique des différends », invite tout État Membre à attirer l'attention du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale sur un quelconque différend.

Ces principes fondateurs imposent à l'ONU de maintenir la paix et la sécurité régionales dans le monde entier. Ma délégation souhaite attirer l'attention de l'Assemblée générale sur un litige émergent entre la

République populaire de Chine et Taïwan qui, à notre avis, constitue une menace réelle pour la paix et la sécurité internationales. Les faits objectifs sont les suivants.

En mars 2004, le Congrès national de la République populaire de Chine a adopté une loi, dite loi antisécession, qui vise à légaliser et légitimer le recours aux forces armées pour régler le différend entre les deux rives du détroit de Taïwan. L'article 8 de cette loi stipule, entre autres, que

« si les forces séparatistes qui réclament l'indépendance de Taïwan venaient à agir sous quelque nom ou par quelque moyen que ce soit dans le but d'obtenir une sécession de fait par rapport à la Chine, ou que des incidents graves impliquant la sécession de Taïwan par rapport à la Chine se produisaient, ou bien encore que les possibilités de réunification pacifique s'avéraient définitivement épuisées, l'État emploierait des moyens non pacifiques et d'autres mesures nécessaires pour préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Chine. »

Non seulement cette loi contrevient au principe de règlement pacifique des différends tel qu'il apparaît dans la Charte des Nations Unies, mais elle menace également la sécurité des 23 millions de Taïwanais. En plus d'adopter des lois pour légaliser l'agression armée et poursuivre le renforcement de sa puissance militaire, le Gouvernement chinois et l'Armée populaire de libération multiplient les menaces et les déclarations belliqueuses.

Le rapport annuel sur la puissance militaire de la République populaire de Chine, présenté au Congrès par le Département d'État à la défense des États-Unis en juillet 2005, contient les informations suivantes, aux pages 4 et 5 :

« La Chine a déployé entre 650 et 730 missiles balistiques mobiles à courte portée dans des garnisons installées face à Taïwan. Le déploiement de ces systèmes s'accroît d'environ 100 missiles par an (...). La Chine a déployé 375 000 soldats de l'armée de terre dans les trois régions militaires qui font face à Taïwan. Elle a renforcé ces unités en les équipant de véhicules blindés amphibies et autres, tels que des chars et des véhicules de transport de troupes blindés. »

La République populaire de Chine est un membre permanent du Conseil de sécurité, l'organe de l'ONU

auquel la Charte confère la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est donc important que les agissements de la Chine ne soient pas en contradiction avec les graves responsabilités qui incombent aux membres du Conseil.

Selon mon gouvernement, il est essentiel que l'ONU se saisisse sérieusement de cette affaire et qu'elle prenne les mesures nécessaires pour ne pas apparaître comme tolérant ou même approuvant le comportement de la République populaire de Chine, qui constitue une violation évidente de la Charte des Nations Unies.

Dans un passé récent, le Conseil de sécurité s'est rendu coupable d'inaction lorsqu'il était clair et indéniable que l'humanité était menacée. Nous espérons sincèrement que son hésitation à s'engager sur cette question n'entraînera pas un conflit armé, avec la tragédie que cela supposerait pour la population de la région.

Il incombe aux États Membres de l'ONU d'user d'imagination et de diplomatie, et de servir de catalyseurs à un dialogue constructif et à des contacts amicaux afin que la question taïwanaise se résolve dans la paix, la justice et l'équité, dans l'intérêt de toute la région.

Le Gouvernement et le peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines ont une grande admiration pour la civilisation chinoise, de part et d'autre du détroit de Taïwan. Nous espérons vraiment que ce différend se règlera de façon rapide et pacifique, dans l'intérêt mutuel et à la satisfaction des deux parties, et d'une manière qui garantisse durablement la paix et la sécurité dans la région, tant aujourd'hui qu'à l'avenir.

**M. Obando** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou remercie le Secrétaire général de son deuxième rapport sur la prévention des conflits armés (A/60/891). Il y a quatre raisons, nous semble-t-il, qui font que cette question revêt une grande importance pour la communauté internationale.

Premièrement, c'est une question inhérente à l'un des éléments centraux de l'Organisation : la paix et la sécurité internationales. Deuxièmement, grâce à ce rapport, l'ONU pourra continuer à insister sur cette question qui exige l'adoption d'approches multiples basées sur la sécurité, le développement et la défense des droits de l'homme. Troisièmement, cette problématique permet d'examiner en profondeur non

seulement la responsabilité de protéger, mais aussi l'une de ses composantes : la responsabilité de prévenir. Et quatrièmement, l'examen de cette question permettra d'éviter la mort de milliers de personnes et la création à grande échelle de populations vulnérables telles que les personnes déplacées, les réfugiés, les handicapés, les femmes et les filles victimes d'exploitation sexuelle, des enfants soldats et, à long terme, un plus grand nombre de pauvres qui deviennent à leur tour ceux qui souffrent le plus des conséquences des conflits.

Dans cet ordre d'idées, j'organiserai mes observations autour de quatre thèmes : premièrement, l'utilité d'une approche systémique de l'analyse de la prévention; deuxièmement, l'importance d'une dimension socioéconomique dans la prévention des conflits; troisièmement, la position du Pérou vis-à-vis des mécanismes de prévention que devraient adopter les divers acteurs de la communauté internationale; et quatrièmement, la dégradation de l'environnement et les conflits.

Premièrement, le Pérou constate avec satisfaction que dans son dernier rapport, le Secrétaire général recourt à la même approche systémique vis-à-vis de la prévention des conflits. À notre avis, cette approche qui reflète la réalité d'une mondialisation croissante permet de mettre en relief l'importance et la dimension internationale des conflits armés et contraint de s'intéresser à des questions transnationales telles que la gouvernance, la répartition inégale des richesses, la disponibilité des vivres, etc.

Deuxièmement, il existe évidemment une multiplicité de facteurs liés à la prévention. À cet égard, il convient de signaler que c'est la variable socioéconomique qui est la cause principale de la plupart des conflits, et c'est donc à celle-ci que nous devons accorder la plus grande attention. Cette relation causale a pu être établie grâce à de nombreuses études portant sur des conflits récents. En général, les autres variables prennent toute leur importance uniquement lorsque la dimension économique a subi de graves revers. C'est ainsi que nous pouvons avoir des sociétés hétérogènes sur le plan ethnique qui peuvent coexister pacifiquement lorsque règne un équilibre économique, mais ces différences peuvent se manifester et s'exacerber au point de créer les conditions propices à un conflit lorsque la population d'un pays donné ou de plusieurs pays ne peut pas satisfaire à ses besoins fondamentaux. En revanche, il est possible de trouver

des sociétés homogènes en proie à des conflits violents résultant de la pauvreté ou de l'exclusion sociale.

En d'autres termes, si les conditions de vie correspondent à une pauvreté extrême et si le système économique s'est effondré, les différences ethniques, religieuses ou autres peuvent s'exacerber et entraîner la violence, même si elles ne sont pas les causes profondes du conflit. C'est la même chose qui se produit lorsqu'un État n'est pas en mesure de fournir à sa population les services publics de base tels que l'éducation, les soins de santé, la sécurité, les infrastructures, le contrôle total de son territoire ou la bonne gestion de ses ressources naturelles, ou lorsque l'État ne peut pas payer ses fonctionnaires, en particulier la police ou l'armée. C'est ainsi que, comme le signale la Banque mondiale, ce sont les pays qui semblent avoir le niveau le plus bas de développement humain qui sont le plus exposés aux conflits.

Troisièmement, je souhaiterais évoquer les mécanismes de prévention que les divers acteurs de la communauté internationale devraient adopter. En dépit des efforts déployés pour mettre en œuvre les opérations de maintien de la paix, il faut à chaque fois déterminer des stratégies plus globales qui incluraient simplement – en plus de la reconstruction des institutions qui seraient la base de la gouvernance et la tenue ultérieure d'élections – des mesures visant à instaurer la stabilité et la viabilité économique à long terme. Ce faisant, l'Organisation s'intéressera davantage aux causes des conflits qu'à leurs symptômes, et elle jouera un rôle plus préventif que réactif.

C'est pourquoi nous jugeons que la création de la Commission de consolidation de la paix est une mesure adéquate qui permettra d'aborder la dimension structurelle des besoins de la population des pays les plus touchés par la violence armée, bien que le Pérou eût préféré que ladite Commission ait aussi une approche réellement préventive. Ceci n'est cependant pas suffisant. Il faut mettre d'urgence en place des mécanismes plus agressifs, comme par exemple l'annulation totale ou partielle des dettes extérieures respectives, l'octroi de concessions tarifaires ou paratarifaires, des mesures qui attireront l'investissement étranger, la formation des jeunes, le transfert accru de technologies et la volonté affirmée de la part des institutions financières internationales d'améliorer les services publics de base et les infrastructures.

Bien qu'il ne fasse pas partie de l'Organisation, l'exemple du Pacte mondial pour l'Afghanistan, élaboré avec succès, est l'exemple d'une stratégie plus globale à envisager. Comme nous le savons, la communauté internationale, avec la coopération des États, des organismes internationaux de coopération et de la société civile, fournit des ressources prévisibles dans des périodes de temps données pour la réalisation d'objectifs définies conformément aux priorités nationales en vue d'améliorer l'économie nationale et d'intégrer l'économie mondiale par le biais de l'exportation de services et de biens à forte valeur ajoutée. Il convient de signaler que les entreprises privées devraient s'engager sérieusement à participer au processus de reconstruction.

Cette nécessité de ne pas reproduire l'économie primaire, en créant une nouvelle économie moderne et compétitive, devrait être l'approche adoptée par les institutions financières internationales qui, jusqu'à présent, se sont davantage attachées à procéder à des ajustements économiques qu'à moderniser des économies arriérées non adaptées à la concurrence actuelle de l'économie mondiale.

Ce qui a été décrit n'est que l'élément principal d'une tâche globale qui permettrait de prévenir effectivement les conflits armés. En outre, il faut absolument appuyer la diplomatie préventive et la médiation, y compris d'autres formes de règlement pacifique des différends. De même, selon le contexte, il faudra notamment mettre en œuvre des mesures visant à renforcer les institutions politiques et s'attaquer au problème humanitaire et à celui des armes légères. À ce titre, il faut améliorer l'efficacité des mécanismes de dialogue politique, l'élaboration ou la mise en œuvre d'une stratégie globale d'éducation pour la paix, la promotion de l'état de droit et des droits de l'homme, le renforcement des institutions publiques et la réforme du secteur de la sécurité. Le Pérou est convaincu que le succès de toutes ces mesures dépendra de la participation et de la détermination des autorités de chaque pays, de sa société civile et de ses organisations régionales respectives.

Il faut également souligner qu'il importe que l'ONU ait une approche plus globale et plus préventive – grâce à un système d'alerte rapide des conflits – axée sur les causes profondes, ce qui permettra à l'Organisation de concevoir sans délai une stratégie globale de prévention des conflits. Il faut également examiner les mécanismes qui permettraient de susciter l'intérêt de l'opinion publique et des médias vis-à-vis

des conflits, ce qui pourrait entraîner une plus grande activité de la part des divers acteurs internationaux en matière de prévention.

Les organes de l'ONU tendent à s'intéresser aux conflits lorsque ceux sont déjà une réalité; ce n'est qu'à ce moment-là que se déclenchent les mécanismes multilatéraux prévus au Chapitre VI de la Charte. C'est pourquoi il est impératif que le système d'alerte rapide déjà évoqué entraîne une réaction immédiate de l'Organisation, afin de mettre en œuvre les pouvoirs conférés au Chapitre VI, ou, selon le cas, d'établir une coopération plus étroite avec les organismes régionaux, conformément au Chapitre VIII de la Charte.

Quatrièmement, enfin, je voudrais évoquer d'autres scénarios qui permettent de distinguer les causes potentielles de conflit. L'une d'entre elles est la dégradation de l'environnement qui a accru le potentiel destructeur des catastrophes naturelles et les a parfois provoquées. Et l'autre cause a trait aux ressources rares telles que l'eau.

Le Pérou, pays d'une grande diversité et dont la géographie va de la mer à une côte semi-aride, et des Andes à l'Amazonie, est préoccupé par ce pronostic fondé sur des études qui doivent être approfondies au lieu d'être occultées et déformées. Le rapport du Groupe de haut niveau de 2004 indiquait que la dégradation de l'environnement et l'effet destructeur des catastrophes constituaient une menace contre la sécurité mondiale. C'est pourquoi nous devons continuer à mettre en œuvre une vision stratégique et commune de développement durable qui tienne dûment compte de ses trois dimensions : économique, sociale et environnementale.

Enfin, en tant que composante d'un processus plus large, le Pérou souhaite proposer la constitution progressive d'une base de données gérée par l'ONU grâce à laquelle l'Organisation elle-même, les organismes régionaux, les États, les pouvoirs locaux et la société civile pourront partager avec la communauté internationale leurs réussites dans le domaine du renforcement des institutions et des programmes de développement local dans le cadre de la prévention des conflits armés.

**M. Skinner-Klée** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions remercier le Secrétaire général de son rapport sur la prévention des conflits armés (A/60/891). Nous sommes convaincus qu'il faut renforcer la capacité collective de l'ONU de prévenir et régler les conflits.

Nous avons pris acte des recommandations pertinentes formulées dans le rapport du Secrétaire général, que nous étudierons en vue d'en discuter et d'y réfléchir pendant la session à venir. Cependant, nous ne voudrions pas conclure la soixantième session en donnant l'impression que ce sujet nous laisse indifférents parce que nous n'en avons pas débattu lors de la soixantième session; au contraire, par cette brève intervention, nous voulons dire que le Guatemala, pays sorti d'un conflit, est conscient de l'importance de promouvoir la culture de la paix et insiste dès lors sur la nécessité urgente de disposer de mécanismes de prévention des conflits; en même temps, nous mettons en relief les nombreuses expériences que nous mettons en œuvre dans ce domaine et qui ont été amorcées pour mener à bien notre processus de paix multidimensionnel.

Si nous avons tiré un enseignement du dialogue et l'échange d'expérience, c'est que la réduction du risque de conflit, la prévention des conflits et la rupture de la paix constituent la meilleure façon de limiter, voire d'éviter, des dommages irréparables et des tragédies irréversibles. Bien que nous ayons consolidé les progrès considérables accomplis, la société guatémaltèque, 10 ans après la signature des accords de paix, n'est pas encore totalement réconciliée, puisqu'il demeure nécessaire de jeter les bases d'une société plus équitable et participative, reconstituer le tissu social et créer des possibilités de développement sans exclusion. C'est pourquoi nous nous engageons dans la tâche complexe de reconnaître les responsabilités de tous les acteurs du conflit, et nous mettons également en place un système d'indemnisation et d'élucidation de la vérité pour les faits survenus. Tout cela a pour but de créer des perspectives économiques et de favoriser le développement durable dans le cadre d'une société multiculturelle fondée sur un système démocratique d'inclusion.

Nous pensons que la culture de prévention est conforme à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, qui a un caractère préventif, étant donné qu'au premier paragraphe, il est demandé de prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réaliser, par des moyens pacifiques, le règlement de différends susceptibles de mener à une rupture de la paix.

Monsieur le Président, avec tout le respect que nous vous devons, nous ne sommes pas d'accord avec vous lorsque vous dites que l'Article 33 de la Charte n'est que de la poésie; au contraire, nombre de conflits

ont été évités ou désamorcés précisément grâce aux instruments qui y sont proposés, ce dont on parle rarement.

Nous pensons aussi que la prévention des conflits est un sujet qui doit être abordé du point de vue du plein respect de l'état de droit, qui est une notion centrale pour la légitimité de tout État démocratique, défendant et respectant les droits de l'homme et les libertés fondamentales. En ce sens, nous soulignons que, pour la prévention de tout conflit quel qu'il soit, il est important de promouvoir des mécanismes de dialogue avec tous les protagonistes et de reconnaître la précieuse contribution de la société civile, des religions et du secteur privé. L'expérience acquise par le Guatemala lors des tables rondes a donné d'excellents résultats, le dernier étant l'Accord national pour une politique de développement rural. Nous constatons également que la sélection des thèmes est fondamentale et nous considérons à cet égard que chaque société doit les choisir elle-même, préservant ainsi son droit de définir ses priorités et ses besoins particuliers en fonction de ses caractéristiques naturelles et intrinsèques.

Nous partageons également le point de vue qu'il est important d'agir avec fermeté et détermination en vue de renforcer les capacités de prévention de l'Organisation, en veillant toujours à respecter, pour chaque action entreprise, les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et les normes du droit international.

Nous encourageons le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à poursuivre son précieux travail dans le domaine de la prévention des conflits. De même, nous soulignons qu'il est important que les différentes composantes du système collaborent, en particulier avec le programme conjoint du PNUD et le Département des affaires politiques, au renforcement des capacités institutionnelles et individuelles des pays dans le domaine du règlement des conflits, duquel le Guatemala et d'autres pays de la région ont pu bénéficier. Ce sont des exemples concrets qui se sont révélés utiles et efficaces pour les États Membres.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion, qui sera très probablement la dernière qu'aura ma délégation, de vous remercier à titre personnel et publiquement pour le travail remarquable que vous avez accompli en dirigeant nos travaux

pendant cette session qui s'achève. Nous nous souviendrons de votre dévouement, de votre engagement et de votre dynamisme, ainsi que de celui de vos collaborateurs. Nous vous sommes également reconnaissants de tous les efforts que vous avez déployés au cours de cette session importante, qui a donné naissance à la Commission de consolidation de la paix et au Conseil des droits de l'homme, deux instruments très précieux au service de l'humanité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Si nous avons obtenu de bons résultats, nous le devons au travail d'équipe. Nous y sommes parvenus ensemble. Le travail d'équipe est beaucoup plus efficace que le travail individuel.

**M. Grey-Johnson** (Gambie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter le Secrétaire général pour son rapport complet et très instructif sur les progrès accomplis par l'ONU dans le domaine de la prévention des conflits armés. Ma délégation est d'accord avec l'analyse des facteurs qui sont à l'origine de conflits et avec la mention des mesures nécessaires pour les cerner et les juguler. Bien entendu, la prévention des conflits est la raison d'être de l'Organisation, et la promotion de moyens non violents de les régler est au centre de notre mandat. Malheureusement, bien que nous soyons parvenus dans une certaine mesure à renforcer notre capacité de prévenir les conflits avant qu'ils n'éclatent, nous devons « passer d'une culture de réaction à une culture de prévention », comme le rapport le dit très justement. Notre expérience en Afrique nous a appris que si l'ONU intervient promptement, les chances de parvenir à un règlement rapide sont toujours très grandes.

Nous sommes d'avis qu'il doit relever de la responsabilité de l'ONU d'intervenir pour éviter l'apparition de conflits, qu'il s'agisse de conflits entre États ou au sein d'un État. Dans de nombreuses régions d'Afrique, les conditions de pauvreté et de dénuement sont si extrêmes qu'elles constituent manifestement des facteurs de déclenchement de violents troubles civils. Les gouvernements négligents qui ne réagissent pas, pour lesquels le développement ne figure pas parmi les priorités, doivent faire l'objet des mêmes mesures que ceux qui menacent ouvertement leurs voisins par des moyens militaires. Les politiques de développement – ou plutôt l'absence de telles politiques – susceptibles de provoquer de violents soulèvements sont aussi dangereuses pour la paix mondiale que les politiques tendant à mener des activités bellicistes.

En Afrique, nous avons connu de nombreuses situations dans lesquelles des sentiments de désespoir, de marginalisation et de détresse ont poussé des milliers de jeunes gens, pour la plupart des hommes et des femmes sans emploi, à prendre les armes contre les autorités. La dévastation qui a suivi dans tous les cas a été énorme sur les plans économique, social et humanitaire. L'ONU doit renforcer ses capacités de faire réagir les gouvernements qui, à l'évidence, ne satisfont pas aux besoins de développement de leur population ou dont la politique a entraîné la paupérisation et la misère de leur peuple. Nous reconnaissons que l'application des objectifs du Millénaire pour le développement contribuerait grandement à éliminer les causes socioéconomiques des conflits dans les pays africains. Nous appuyons le Réseau pour l'emploi des jeunes, une initiative de l'ONU et de la Banque mondiale, et espérons qu'il ne s'avérera pas être un autre initiative dépourvue d'utilité pratique. Pour prévenir les conflits, il est extrêmement urgent de créer des perspectives d'emploi pour les jeunes d'Afrique. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt les résultats, que nous espérons rapides, de ce Réseau.

Les tensions entre États qui découlent de préjugés et de malentendus entre civilisations requièrent une attention urgente de notre part, en particulier compte tenu des événements qui se déroulent dans le monde actuel. Ma délégation est d'accord pour dire que l'ONU devrait davantage contribuer à réduire les tensions et promouvoir le dialogue et la compréhension entre les civilisations du monde entier. Les problèmes au Moyen-Orient et en Afghanistan, ainsi que le phénomène croissant du terrorisme témoignent de la nécessité que le système international s'attaque à ces questions de toute urgence. À cet égard, le travail d'organismes tels que l'Alliance des civilisations est tout à fait louable.

Nous notons avec regret qu'en dépit de l'extraordinaire volonté du Secrétaire de faire plus, le manque de moyens limite notre capacité de mener davantage d'activités de prévention des conflits. Nous nous engageons plus volontiers dans des opérations coûteuses qui consistent à éteindre des incendies, alors qu'il serait relativement plus économique d'effectuer un travail de prévention. Par conséquent, nous appuyons fermement le Secrétaire général lorsqu'il demande qu'au moins 2 % du budget annuel du maintien de la paix soient alloués à des activités de prévention sur une base prévisible et sûre.

Je ne saurais terminer cette déclaration sans pointer une omission très grave dans le rapport, à savoir la détérioration de la situation en matière de sécurité autour du détroit de Taïwan. Il est regrettable de constater que la République populaire de Chine, membre respecté du Conseil de sécurité – qui est le garant de la paix et de la sécurité internationales –, menace justement la paix et la sécurité internationales en déployant son arsenal militaire déjà gigantesque en vue d'envahir Taïwan. Depuis quelque temps, la Chine oriente chaque année 100 missiles supplémentaires sur Taïwan, de telle sorte que le nombre de ces missiles est aujourd'hui de 800. Cela fait maintenant 10 ans que le budget militaire chinois maintient une croissance annuelle à deux chiffres. Et la Chine a ouvertement indiqué qu'il s'apprêtait à régler la question de Taïwan par des « moyens non pacifiques et toute autre mesure nécessaire ». En outre, si Taïwan a ouvertement été menacée, d'autres Membres importants de l'Organisation l'ont également été.

Nombre d'experts ont conclu que la situation dans le détroit de Taïwan constituait peut-être, à l'échelle mondiale, la menace la plus sérieuse à la paix et à la sécurité internationales. L'an dernier, James Hoge, rédacteur en chef de *Foreign Affairs*, faisait la remarque suivante :

« les zones de tension – Taïwan, péninsule coréenne et Cachemire divisé – résistent à toute tentative de règlement pacifique. N'importe laquelle pourrait exploser et se transformer en guerre à grande échelle, ramenant alors les confrontations actuelles au Moyen-Orient au rang de simples opérations de police. »

L'an dernier, la tension s'est encore ravivée lorsque la Chine a adopté sa loi anti-sécession, qui constitue pratiquement une déclaration de guerre à Taïwan. Taïwan a réagi en mettant un terme au fonctionnement du conseil d'unification nationale et à l'application des directives d'unification nationale. Depuis lors, la situation n'a pas cessé de se dégrader. Elle devient de plus en plus grave; nous devons nous en préoccuper d'urgence.

Certains estiment que la question du détroit de Taïwan est une affaire intérieure que la Chine doit régler. D'autres y voient une situation qui implique deux États souverains. Quoi qu'il en soit, le problème relève clairement de la compétence du Conseil de sécurité et doit être traité comme tel. Après tout, nous nous sommes à juste titre occupés du Darfour, de la

République démocratique du Congo et d'autres situations de conflit interne, que les hostilités soient déclarées ou latentes.

Ma délégation encourage donc vivement le Secrétaire général à prendre les mesures opérationnelles et autres qui s'imposent, en vertu de l'Article 33 du Chapitre VI de la Charte, afin d'entamer un processus de médiation entre les deux parties et de présenter à l'Assemblée générale, à sa prochaine session, un rapport sur les progrès réalisés.

**M. Baum** (Suisse) : La Suisse salue le rapport sur la prévention des conflits armés qui nous a été présenté aujourd'hui (A/60/891). Ce rapport fournit un exposé clair et structuré sur les mesures de prévention, ainsi qu'un inventaire global des activités de l'ONU dans ce domaine.

Il est positif de constater que l'expertise de l'Organisation, dans les différents domaines de la prévention des conflits, s'est améliorée ces dernières années, et que ses activités se sont intensifiées. Cependant, l'examen de la capacité du système des Nations Unies en matière de prévention des conflits démontre que les différentes actions entreprises pourraient être encore mieux coordonnées. La contribution spécifique de chaque partie prenante à ces efforts devrait être reconnue aux fins d'une cohérence renforcée et de l'élimination d'éventuels doubles emplois au sein du système onusien.

Un regard sur l'ensemble des conflits actuels dans le monde montre que les efforts internationaux en matière de prévention des conflits et les capacités de l'ONU dans ce domaine doivent être renforcés. Lorsque des situations post-confliktuelles, après des années de cessez-le-feu, s'enflamment à nouveau, ce qui a récemment été le cas dans plusieurs pays, la prévention s'est clairement révélée être défaillante.

Nos débats ont été jusqu'à ce jour trop focalisés sur l'arrêt des hostilités et n'ont pas suffisamment mis l'accent sur les facteurs internes et externes qui contribuent à l'éclatement d'un conflit – sans parler des souffrances humaines et des conséquences sociales, économiques et environnementales liées au conflit. Il est pourtant reconnu que les investissements dans la prévention sont généralement plus efficaces et avantageux.

Ainsi, ce rapport vient à point nommé. Nous nous réjouissons de mener un débat – que nous espérons constructif – sur le thème de la prévention des conflits

lors de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Ce débat devra permettre de renforcer encore l'engagement de l'ONU et de la communauté internationale dans ce domaine, qui est au centre de la Charte.

Il est très important que la société civile participe pleinement à ce débat. Nous ne devons pas sous-estimer le rôle et les responsabilités des représentants de la société civile, organisations non gouvernementales, secteur privé, recherche académique, médias, dans ce domaine.

La prévention des conflits est une priorité de notre politique extérieure. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, que la Suisse s'engagera activement, et de manière substantielle, dans le débat à venir. Nous sommes disposés à poursuivre la discussion, ensemble avec les États partageant la même vision, en apportant des propositions concrètes afin que les recommandations du Secrétaire général puissent être mises en œuvre.

**M. Sopoaga** (Tuvalu) (*parle en anglais*) : La délégation tuvaluane souhaite tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de lui offrir la possibilité de participer à ce débat important sur le point 12 de l'ordre du jour intitulé « Prévention des conflits armés ». Nous félicitons le Secrétaire général et le Secrétariat pour le rapport d'étape très instructif qui nous a été présenté sur la prévention des conflits armés (A/60/891). Nous nous réjouissons des conclusions et des recommandations du rapport, notamment en ce qui concerne l'instauration d'une culture de prévention des conflits armés.

L'une des fonctions principales de l'ONU, en vertu de l'Article 1 de la Charte, est de maintenir la paix et la sécurité internationales et de prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix.

Pour de petits États pacifiques et lointains comme Tuvalu et pour des régions isolées comme le Pacifique, ce rôle revêt une importance toute particulière, car nous savons tous que la stabilité politique internationale est fondamentale pour le développement durable et la survie de tous les États, mais en particulier des petits États. Les ravages et les pertes dont nous avons été témoins en raison de conflits armés dans toutes les régions du monde ont une fois de plus souligné l'importance considérable d'un tel rôle. Plus important encore, ils nécessitent des mesures de

prévention efficaces, globales et réalistes dans toutes les régions du monde.

Il faut reconnaître que depuis sa création, et comme le reflète clairement le rapport du Secrétaire général, l'ONU, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, a réussi à empêcher ou régler plusieurs conflits meurtriers dans le monde. Ceci est fort louable. Mais il faut également noter qu'en dépit de ces réalisations, les tensions qui existent actuellement et qui se profilent en Asie de l'Est – tensions exacerbées en particulier par la prolifération des armes de destruction massive sur la péninsule coréenne et la menace du recours à la force militaire dans le détroit de Taiwan – constituent une véritable menace qui pèse sur la stabilité et la sécurité non seulement de la région, mais aussi du reste du monde.

Ma délégation est fermement convaincue que la communauté internationale ne doit pas fermer les yeux sur ces tensions. L'action rapide décidée récemment par le Conseil de sécurité en réponse aux essais de missiles balistiques sur la péninsule coréenne doit servir d'exemple quant à la façon dont la communauté internationale devrait agir en cas de menace à la paix et à la sécurité internationales. De même, l'ONU doit s'intéresser tout particulièrement au différend qui oppose actuellement la République populaire de Chine à Taiwan, différend qui pourrait bien donner lieu à un affrontement militaire s'il n'est pas réglé de manière effective et efficace.

Ma délégation n'a cessé d'appeler l'attention des Membres de l'Organisation des Nations Unies sur ces menaces bien réelles, en particulier l'intimidation militaire que constitue le déploiement en Chine de 800 missiles balistiques dirigés sur Taiwan, ainsi que l'adoption de la loi « antisécession ». Cette situation est paradoxale, car il n'existe pas de mécanisme politique efficace à même de superviser les mesures pacifiques et préventives qui permettraient de régler ce différend, alors que les 23 millions d'habitants de Taiwan prennent une part active à la coopération internationale. L'ONU ne saurait certainement pas se soustraire à sa responsabilité collective à l'égard de la paix dans le monde en ignorant cette menace.

Nous sommes fermement convaincus que ces actes d'intimidation contre Taiwan sont non seulement contraires aux dispositions de la Charte des Nations Unies, mais qu'ils enfreignent également les engagements pris en faveur de la paix et de la sécurité, notamment le document final des dirigeants (résolution

60/1) adopté par cette Organisation l'année dernière. L'ONU doit intervenir et veiller à ce qu'un dialogue pacifique soit engagé.

Nous croyons qu'en honorant l'appel lancé par les dirigeants en faveur d'une sécurité collective et d'une prévention effective, l'ONU a manifestement un rôle à jouer afin de promouvoir activement la confiance et un dialogue pacifique entre les parties prenantes. Cette menace est bien réelle pour la région de l'Asie-Pacifique du Nord-Est comme pour le monde entier. Nous appelons l'ONU à prendre sans plus tarder et pour le bien de tous des mesures préventives en ce qui concerne le détroit de Taiwan.

**M<sup>me</sup> Kania** (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne souscrit sans réserve à la déclaration que vient de faire la représentante de la Finlande au nom de l'Union européenne.

Pays qui s'intéresse tout particulièrement à la question de la prévention des conflits, l'Allemagne accueille avec une vive satisfaction le dernier rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés (A/60/891). La communauté internationale continue d'être confrontée à de nombreux défis qui donnent à la prévention des conflits plus d'importance que jamais. Il est donc essentiel d'aborder de manière globale la question de la prévention des conflits. L'ONU doit jouer un rôle central en la matière. Les États Membres de l'ONU ont réaffirmé leur attachement à la prévention des conflits dans le Document final du Sommet mondial de l'année dernière (résolution 60/1).

L'Allemagne convient avec le Secrétaire général que, afin de prévenir les conflits armés, il faut comprendre leurs origines et chercher à ce que la violence ne soit pas l'option la plus facile à choisir. Cette responsabilité incombe principalement aux États, lesquels doivent renforcer leurs capacités nationales de faire face aux facteurs de risque structurels. À cet égard, les processus de dialogue national et d'élaboration d'un consensus ont toute leur importance. Mais les États n'ont pas à agir seuls : une aide extérieure, notamment de l'ONU, est à leur disposition dans les domaines tels que l'instauration de la démocratie, les élections et le renforcement des capacités constitutionnelles. Les organisations régionales ont elles aussi un rôle important à jouer.

La paix, la sécurité, le développement, les droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'état de droit sont étroitement liés. La réalisation des objectifs

du Millénaire pour le développement contribuera à réduire les sources générales de tension dans les pays en développement vulnérables aux conflits; et cela est également vrai de l'élaboration continue et de la mise en place d'un cadre normatif et institutionnel international.

À cet égard, l'Allemagne a lu avec intérêt la proposition du Secrétaire général d'élaborer une « responsabilité de prévenir » en parallèle avec la responsabilité de protéger, à laquelle les dirigeants du monde ont adhéré dans le Document final de 2005. Comme beaucoup d'autres gouvernements, le Gouvernement fédéral allemand a appuyé la conférence internationale sur le Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés qui s'est tenue ici à New York en septembre 2005 et a rassemblé des représentants de la société civile de plus de 110 pays. La société civile a un rôle important à jouer dans la prévention des conflits armés. Nous appuyons sans réserve l'appel du Secrétaire général en faveur d'une intensification du dialogue avec la société civile.

Le rapport du Secrétaire général a de nouveau souligné le fait que la question de la prévention des conflits reste très importante. De concert avec d'autres États Membres, nous sommes prêts à offrir notre coopération afin de favoriser une culture de prévention non seulement au sein du système des Nations Unies, mais d'une manière générale. Dans ce contexte, les propositions avancées par le Secrétaire général méritent de notre part un examen minutieux.

**M. Beck** (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés (A/60/891), dont nous le félicitons. C'est un rapport complet et instructif qui expose les points forts du système de l'Organisation ainsi que ses lacunes et qui identifie les responsabilités des États.

Comme cela est indiqué dans le rapport, la prévention des conflits armés reste la responsabilité principale de l'Organisation. L'intervention de ma délégation a pour objectif de contribuer au débat initié par le Secrétaire général en vue de renforcer notre détermination de maintenir la paix internationale. Les Îles Salomon voudraient faire des observations d'ordre général sur le rapport avant d'examiner certaines questions précises.

Pour ce qui est de la question des causes des conflits, les Îles Salomon estiment que nombre des causes profondes de conflits recensées dans le rapport

– le commerce des armes légères, la gouvernance inefficace, les mauvaises politiques de l'État, l'insuffisance des services de santé etc. – sont des causes secondaires. La cause principale des conflits a trait au développement, au fait que le monde est divisé entre nantis et défavorisés.

Ce sont les pays situés à la périphérie du système international, en particulier les pays les moins avancés, qui sont le plus exposés aux menaces à leur sécurité. Ces pays continuent à avoir des difficultés à participer pleinement à la mondialisation. La bonne gouvernance, des systèmes de santé efficaces et une meilleure éducation coûtent de l'argent. Ma délégation estime, comme cela est dit dans le rapport, que la responsabilité principale incombe aux États souverains. Mais les États ne peuvent s'aider que s'il existe un effort mondial concerté pour créer un système économique juste et équitable. La suspension du Cycle de Doha est une mauvaise chose qui maintient la fracture structurelle entre le Nord et le Sud.

*M. Cabral (Guinée-Bissau), Vice-Président, assume la présidence.*

Les Îles Salomon se félicitent des divers mécanismes internationaux qui existent pour aider les pays, en particulier les pays sortant d'un conflit, notamment la Commission de la Consolidation de la paix, créée pour aider les pays sortant d'un conflit à ne pas y retomber. Les Îles Salomon attendent avec intérêt les recommandations de la Commission sur cette question, comme l'a demandé le Secrétaire général, et l'utilisation des fonds, en particulier le Fonds pour la démocratie, en vue de renforcer la gouvernance et de rapprocher nos systèmes politiques de nos populations respectives.

S'agissant du VIH/sida, les Îles Salomon voudraient que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme s'occupe des menaces, grandes et petites, car toutes les menaces commencent à petite échelle. Dans notre cas, être de petite taille constitue une malédiction, car cela signifie qu'une attention minimale nous est accordée, ce qui permet aux menaces de s'amplifier et de s'étendre. Nous devons éviter cela et investir afin d'empêcher toutes les menaces de se développer.

Malheureusement, les propositions de la région du Pacifique n'ont pas été prises en considération, bien qu'elles aient été soumises par notre organisation intergouvernementale régionale, le Secrétariat de la Communauté du Pacifique. Ma délégation espère que

les autorités responsables pourront réexaminer la proposition à la lumière du rapport du Secrétaire général.

Ma délégation est également préoccupée de constater que notre Organisation n'a accordé aucune attention à certaines menaces. Des États Membres ont attiré l'attention de notre institution sur la menace accrue dans la région de l'Asie de l'Est, notamment en ce qui concerne le Détroit de Taiwan. Malheureusement, jusqu'ici, il n'y a pas de mécanisme régional ou international capable de maîtriser la menace.

À cet égard, les Îles Salomon appuient la proposition, exposée dans le rapport, que l'Assemblée générale examine ces menaces. Le but est non seulement d'aider les divers départements de l'ONU à analyser les niveaux de gravité des menaces, mais aussi de placer ces menaces dans leur contexte, en permettant au Cabinet du Secrétaire général de recevoir des informations de première main et d'impliquer les gouvernements et les parties prenantes dans le processus, ainsi que d'encourager les États membres à s'acquitter de leurs obligations de maintien de la paix et de la sécurité internationales que leur confère la Charte.

Les Îles Salomon espèrent également que les méthodes de travail du Conseil de sécurité et l'élargissement proposé du Conseil recevront une attention égale, considérant que le Conseil est le principal organe chargé de maintenir la paix internationale.

Pour terminer, ma délégation souhaiterait dire qu'elle se félicite à nouveau du rapport et de son contenu et assure M. Eliasson de la volonté des Îles Salomon de contribuer de façon positive à un monde plus sûr et protégé des menaces structurelles.

**M. Chem** (Cambodge) (*parle en anglais*) : Je voudrais adresser mes sincères remerciements au Président Eliasson d'avoir convoqué cette importante session plénière en vue d'adopter un bref projet de résolution de procédure prenant note du rapport d'activité du Secrétaire général (A/60/891) sur la prévention des conflits, de manière que le rapport, qui contient des propositions stratégiques et des recommandations du Secrétaire général, puisse faire l'objet de débats animés à la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

Ma délégation apprécie vivement les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général pour élaborer cet important rapport, qui est le résultat de vastes consultations avec des organismes de l'ONU et tous les acteurs œuvrant à la prévention des conflits armés, et qui présente une analyse minutieuse des informations recueillies. Avant tout, ma délégation pense que la section de l'analyse générale – notamment s'agissant des sources de conflit et du renforcement d'une infrastructure de paix, entre autres choses – nous permet de mieux comprendre la coordination entre les États Membres et les engagements pris par chacun d'entre eux d'œuvrer plus efficacement à la prévention des conflits en collaboration avec les organismes compétents de l'ONU basés dans les pays. Ma délégation est également convaincue qu'une véritable volonté politique nationale et la coopération régionale nous aideront à atteindre nos objectifs communs.

Le Cambodge, pays sorti d'une longue période de conflit, de guerre et de génocide, saisit cette occasion pour exprimer sa profonde gratitude à la communauté internationale et à l'ONU pour leurs efforts constants et généreux, qui ont permis au pays de retrouver la stabilité politique, la sécurité, le développement durable et la paix, lui évitant ainsi une rechute indésirable dans le conflit.

Ma délégation appuie pleinement l'adoption du bref projet de résolution de procédure soumis par le Président. Nous sommes sûrs que le projet de résolution recueillera le consensus de tous les États Membres de l'ONU.

Ma délégation juge très utiles les recommandations présentées dans le rapport du Secrétaire général et les transmettra à la capitale pour examen, notamment en ce qui concerne les sections relatives aux implications financières. En outre, ma délégation pense que ces recommandations devraient faire l'objet d'un débat actif lors de la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

Ma délégation convient avec le Secrétaire général qu'il y a eu un fossé entre les discours et la réalité. Il est vrai que le bilan de l'ONU n'a pas toujours été satisfaisant pour les États Membres en ce qui concerne les efforts faits pour prévenir les conflits armés, comme nous le constatons avec les événements qui se déroulent actuellement dans les différentes parties du monde, au cours desquels beaucoup ont été tués, civils comme militaires.

Ma délégation se félicite vivement du compromis souscrit cette semaine par les États Membres au sein du Groupe de travail spécial, concernant l'adoption du rapport et du projet de résolution sur la revitalisation de l'Assemblée générale, qui sera ensuite recommandé à l'Assemblée générale pour adoption. La revitalisation de l'Assemblée générale contribuera assurément à accroître l'efficacité de l'ONU dans l'accomplissement de son mandat, qui consiste à préserver la paix et la sécurité internationales.

**M. Wali** (Nigéria) (*parle en anglais*): Je voudrais féliciter M. Eliasson d'avoir organisé cette séance pour débattre du rapport du Secrétaire général, M. Kofi Annan, sur la prévention des conflits armés. Je voudrais également féliciter chaleureusement le Secrétaire général pour son excellent rapport. Le rapport vient vraiment à point nommé. Il s'ajoute aux nombreux efforts personnels inlassables du Secrétaire général pour instaurer la paix dans des zones troublées du monde.

Le rapport indique clairement ce qui doit être fait à différents niveaux – à savoir, aux niveaux national, régional et international – pour faire face aux défis en matière de paix et de sécurité.

Au niveau national, nous devons, aujourd'hui plus que jamais, adopter dans nos discours et dans nos actions les principes de transparence et d'inclusion dans la gouvernance. Le Nigéria pense que cela contribuerait à renforcer la confiance publique et à promouvoir l'appui de la communauté internationale. Notre objectif d'éliminer la pauvreté en procurant des emplois rémunérés aux très nombreux jeunes doit rester le pilier de l'action nationale. En outre, nous devons surmonter le fléau des maladies pandémiques telles que le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, cocktail mortel qui menace le secteur productif des économies de nombreux pays en développement, notamment en Afrique. Fait plus important, nous devons mettre rapidement un terme aux conflits armés en cours pour que nos pays puissent parvenir à la stabilité et s'engager dans un développement authentique.

L'Union africaine et d'autres organisations sous-régionales comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont lancé diverses initiatives en vue de résoudre les conflits actuels et d'éviter que de nouveaux ne se déclenchent. Il existe désormais un engagement permanent de la part de nos pays face à ces situations de conflit, à travers le

Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et d'autres mécanismes sous-régionaux comparables. Ces initiatives auront encore besoin de l'appui et de la compréhension de nos partenaires. Il est rassurant que le document final du Sommet mondial (résolution 60/1) contienne des décisions ambitieuses prises par les dirigeants mondiaux sur cette question, mais on ne saurait trop insister sur la nécessité d'appliquer fidèlement ces décisions, compte tenu de leur effet sur la croissance et le développement de l'Afrique.

J'aimerais faire ressortir certains éléments clefs en la matière. La pauvreté, de manière générale, alimente la plupart des conflits armés. La communauté internationale doit donc se montrer résolue à répondre aux plaintes des pays en développement qui ont trait aux déséquilibres commerciaux et au chômage des jeunes. Divers programmes nationaux, comme la Stratégie nationale de développement et d'autonomisation économique du Gouvernement nigérian, méritent que nous continuions de les appuyer. En tant que programme élaboré à l'échelle locale, celle-ci répond aux besoins et aspirations spécifiques du peuple nigérian. L'appui de la communauté internationale permettrait donc d'améliorer l'image non seulement du Gouvernement national, mais aussi des Nations Unies.

Le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies infectieuses se sont avérés constituer une menace grave pour la survie de la plupart des économies africaines. Une action coordonnée sur le long terme de la part des gouvernements nationaux, de l'ONU et ses institutions spécialisées, telles que l'Organisation mondiale de la santé et l'UNICEF, et de la société civile aurait une valeur inestimable à cet égard.

S'agissant de la prolifération des armes légères, leur facilité d'accès décourage le dialogue dans les situations de conflit et représente aujourd'hui un véritable fléau en Afrique et dans la plupart des pays en développement. Pour traiter ce problème majeur, il nous faut éviter de faire primer les intérêts commerciaux et les gains nationaux. Nos échecs passés lorsqu'il s'est agi de prendre des décisions ne doivent pas nous décourager de nous montrer à la hauteur des problèmes que pose la prolifération des armes légères.

En ce qui concerne le renforcement des institutions de gouvernance, nous ne devons pas relâcher notre engagement à faire en sorte que la justice soit rendue, que des élections libres et

équitablement soient organisées et que les ressources nationales soient gérées de manière efficace. Nous estimons que des mesures en ce sens renforceront la confiance dans la gouvernance et l'empressement de la population à défendre les institutions démocratiques. Mais nous devons aussi agir avec vigueur pour que la bonne gouvernance prévaille également dans les organes internationaux.

Pour ce qui est du règlement des litiges existants, comme l'a amplement démontré l'exemple du Nigeria et du Cameroun, le règlement amiable de différends frontaliers peut renforcer l'amitié entre les nations et faire naître une atmosphère propice à la stabilité et au développement. Nous ne sous-estimons pas les défis que cela comporte, mais ces problèmes pourront être surmontés si l'on fait preuve de la volonté politique requise.

Je terminerai en évoquant rapidement le récent voyage diplomatique du Secrétaire général au Moyen-Orient. Le succès de cette visite jusqu'à présent prouve autant qu'il est possible que l'ONU doit adopter des mesures préventives. Nous félicitons le Secrétaire général pour ses efforts, qui devraient raviver la confiance des peuples du monde dans notre Organisation. Cela apparaîtra de manière encore plus évidente lorsque nous investirons – comme nous le devons – dans ce domaine pour rendre notre monde plus habitable.

**M<sup>me</sup> Asmady** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Président d'avoir convoqué cette séance sur une question aussi cruciale. Nous espérons que nos débats de ce jour contribueront à renforcer notre entreprise collective de combattre le fléau des conflits armés. Si de manière générale le nombre de conflits armés dans le monde est à la baisse, l'incertitude et les bouleversements au niveau mondial suivent pour leur part le mouvement inverse. C'est le meilleur moment pour certains, mais le pire pour d'autres. La récente tragédie du Liban et le terrible retard pris au Conseil – aux dépens d'hommes, de femmes et d'enfants innocents – pour parvenir à un accord visant à mettre fin aux hostilités nous rappellent une fois de plus qu'il est impératif de renforcer les normes mondiales qui peuvent favoriser une véritable culture de respect de la vie humaine, de coexistence mutuelle et de paix.

Le Secrétaire général se fait le porte-parole de beaucoup quand il dit qu'il existe un fossé inacceptable entre rhétorique et réalité. Au vu des divers conflits

meurtriers de l'histoire récente et de l'accroissement des tensions entre différentes parties du monde, il est essentiel et urgent que nous nous efforcions de placer nos relations sous le signe du respect mutuel et de l'égalité.

L'Indonésie estime que le multilatéralisme doit être au cœur de toutes nos initiatives de prévention des conflits au niveau intra-étatique. Des partenariats internationaux qui servent les intérêts de chacun peuvent avoir une influence significative sur le règlement pacifique de problèmes socioéconomiques et politiques complexes. La Charte et les principes du droit international doivent nous guider à cet égard. L'ONU – notre principal forum multilatéral – doit donc être la première enceinte où aborder cette question. Le rôle des Nations Unies a besoin d'être consolidé, y compris par des interventions ponctuelles et efficaces, de manière à trouver des issues pacifiques aux situations d'affrontement.

Il incombe en priorité aux gouvernements nationaux d'adopter les plans et stratégies qu'ils jugent les plus efficaces pour garantir la paix dans leur pays. L'ONU et d'autres entités internationales pertinentes doivent en particulier appuyer le renforcement des capacités des pays vulnérables aux conflits.

Ma délégation se félicite vivement du rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés (A/60/891). Nous sommes heureux qu'un troisième et très important domaine d'action ait été introduit, à savoir la prévention systémique, après les concepts de prévention structurelle et immédiate dans le rapport de 2001 sur le même sujet (A/55/985). Nous pensons qu'en concentrant notre action au niveau systémique, où tous les éléments critiques sont traités, la communauté internationale peut être plus efficace tant dans la formulation que dans la mise en œuvre de solutions qui puissent produire une paix durable.

En effet, les mesures systémiques concertées, comme celles qui visent à éradiquer le trafic illicite d'armes légères, à remédier aux dégradations de l'environnement ou encore à mettre l'accent sur la responsabilité sociale des entreprises, en particulier dans les industries réputées pour alimenter les conflits, peuvent aider à promouvoir la paix dans le monde. Nous considérons les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement comme de la plus haute importance dans l'élimination des inégalités systémiques qui, pour beaucoup, restent l'obstacle majeur qui les empêche d'échapper à la

pauvreté. Des initiatives telles que celle consistant à baser les échanges sur un régime commercial international équitable peuvent aboutir à des cycles de génération de revenu durable, améliorant ainsi la situation socioéconomique des personnes qui vivent dans la pauvreté. La meilleure façon de prévenir les conflits consiste à faire disparaître tous les éléments négatifs qui pourraient leur servir d'incubateur.

Le concept de responsabilité de protéger doit être manié avec prudence, en tenant compte de la souveraineté et de l'égalité de tous les États. Ma délégation est opposée à ce que des peuples, groupes ou pays en menacent d'autres, approche dans laquelle elle voit une mesure contreproductive. Si nous comprenons que des sanctions peuvent être indispensables dans certaines circonstances exceptionnelles, nous pensons qu'il faut faire preuve de la plus grande prudence dans ce domaine. Nous pensons également que l'aide ne devrait pas être assortie de conditions. Les partenariats pour le développement efficaces sont ceux qui se fondent sur la compréhension mutuelle, la confiance, le respect et la responsabilisation de toutes les parties.

L'Indonésie, en tant que membre de la Commission de consolidation de la paix, souhaite travailler activement avec d'autres membres en vue d'essayer de combler les lacunes du système international de consolidation de la paix. Nous devons mettre en œuvre des stratégies de consolidation de la paix cohérentes et intégrées qui s'attaquent à l'ensemble des questions liées aux conflits.

Pour terminer, nous voudrions réaffirmer notre plein appui à tous ceux qui s'apprêtent à prendre des mesures concrètes fondées sur les principes internationaux de la justice, du dialogue et de la coopération en vue de régler les conflits d'une manière globale, et en donnant la priorité à l'élimination des causes profondes de mécontentement.

**M. Sevilla Somoza** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Secrétaire général et ses collaborateurs pour l'élaboration du rapport sur la prévention des conflits (A/60/891) dont nous sommes saisis à la présente séance. Ce document répond à une nécessité très forte du monde d'aujourd'hui, parce que la prévention, dont la responsabilité première revient aux gouvernements nationaux, est l'une des obligations principales posées par la Charte des Nations Unies, mais surtout dans la

mesure où il est préférable de prévenir plutôt que de se lamenter après coup sur les conséquences d'un conflit.

Dans son rapport, le Secrétaire général met en lumière les progrès normatifs, politiques et institutionnels réalisés dans ce domaine. Depuis 2001, année de publication de son premier rapport sur la question (A/55/985), plusieurs résolutions ont été adoptées par les organes des Nations Unies, et notamment la résolution 1625 (2005) du Conseil de sécurité sur le renforcement de l'efficacité du Conseil en matière de prévention des conflits, en particulier en Afrique. Le rapport indique également que pour prévenir les conflits, nous devons comprendre leurs origines et nous efforcer de transformer la violence en une option moins acceptable. Nous ne devons pas non plus ignorer les injustices ou les motivations sous-jacentes qui ont incité les populations à prendre les armes. À cet égard, le rapport affirme que la violence trouve toujours des partisans lorsque la population ne dispose d'aucun autre moyen et ne peut faire entendre sa voix, ce qui nous confronte au double défi consistant, d'une part, à faire face aux sources de tension dans la société ou à les diminuer et, de l'autre, à renforcer les institutions qui offrent une voie autre que la violence et permettent d'engager le dialogue.

Ce rapport nous rappelle la distinction qui existe entre la prévention opérationnelle et la prévention structurelle et il introduit la notion de prévention systémique, qui se réfère aux mesures visant à faire face au risque mondial de conflit en allant au-delà des États eux-mêmes. Plusieurs paragraphes et chapitres sont consacrés au rôle de l'ONU, à celui du Secrétaire général et à celui de la communauté internationale en général, en matière de prévention des conflits, donnant ce faisant, au fil des passages, des exemples spécifiques et les mesures systémiques, structurelles et opérationnelles à prendre pour neutraliser les sources de tension.

Certains des exemples cités concernent la région des Amériques, et notamment la Charte démocratique interaméricaine, adoptée par l'Organisation des États américains (OEA), qui jette les bases d'une coexistence pacifique entre les États membres démocratiques. De la même manière, ce rapport mentionne la grande importance que les États centraméricains attachent aux principes du droit et à la prévention des conflits en recourant à la Cour internationale de Justice pour les régler, notamment et avant tout les plus anciens d'entre eux qui risquent de déstabiliser la sous-région s'ils ne

sont pas réglés par des voies pacifiques et de manière systématique.

Le Nicaragua est actuellement partie à trois procès devant la Cour internationale de Justice, deux d'entre eux concernant ses frontières maritimes. Nous ne devons pas oublier que la Cour a juridiction pour toutes les questions que les États lui soumettent concernant des problèmes liés à la prévention couverts par la Charte des Nations Unies ou par les traités et les conventions en vigueur.

Il convient de souligner que dans le chapitre qui aborde le trafic illicite des stupéfiants, notre région centraméricaine est également mentionnée comme exemple de l'une des régions qui continueront d'être menacées de déstabilisation en l'absence d'action concertée aux niveaux mondial, régional et national. Nous estimons que sur ce point, le rapport commet une erreur en ne mettant pas en lumière les efforts déployés dans la région interaméricaine, par l'intermédiaire des accords et des services de l'OEA, notamment la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues, qui fait partie du Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale, et par l'application de la Convention constitutive de la Commission permanente de l'Amérique centrale pour l'élimination de la production illicite, du trafic, de la consommation et de l'usage des drogues et des substances psychotropes. En fait, en 2004 et 2005, rien que pour un pays de la sous-région, mon pays, le Nicaragua, la police nationale a saisi non moins de 13 500 kilos de cocaïne, estimés à une valeur de plus de 225 millions de dollars sur le marché des stupéfiants.

Un autre oubli que nous avons constaté dans le rapport est l'absence de référence au rôle de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans ce domaine, en particulier dans les tableaux d'évaluation qui figurent à la fin du rapport, où est mentionnée uniquement la lutte contre le VIH/sida. Depuis les années 90, l'UNESCO parraine divers séminaires et études sur la question, en collaboration avec ceux qu'on appelle les défenseurs de la paix dans cette région. Il convient donc d'évoquer le rôle que, conformément à la résolution 53/243, sur la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix, l'UNESCO assume en matière de prévention des conflits.

Avant de terminer, ma délégation voudrait attirer l'attention sur la situation en Asie de l'Est, où deux

problèmes ont entraîné la recrudescence des tensions. L'un d'eux figure à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, mais l'autre, qui est d'importance égale voire plus grande, puisque l'un des pays impliqués possède des armes nucléaires et dispose de centaines de missiles pointés vers un autre pays dans le détroit de Taïwan, ce qui pourrait entraîner une confrontation militaire aux propositions inimaginables, ne compte pas parmi les questions examinées par cet organe mondial. Pour ma délégation, il est très préoccupant que ni l'ONU ni la communauté internationale ne prennent de mesures préventives qui, à nos yeux, sont nécessaires de toute urgence en raison du risque couru.

**M. Ozawa** (Japon) (*parle en anglais*) : Je joins ma voix à celle des orateurs précédents pour remercier le Secrétaire général de son rapport d'activité sur la prévention des conflits armés (A/60/891). Cinq années se sont écoulées depuis la publication du premier rapport sur cette question, en 2001, et trois années depuis l'adoption de la résolution 57/337.

Nos délibérations d'aujourd'hui sur le rapport du Secrétaire général arrivent à point nommé alors que nous continuons d'examiner la suite donnée au Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1). Nous notons que le rapport analyse à la fois les mesures structurelles et opérationnelles, ainsi que les mesures systémiques, prises en matière de prévention des conflits. Cette analyse contribuera sans nul doute à approfondir nos prochains débats sur cette question et mettra aussi en lumière les nouveaux efforts que les États Membres devront consentir.

Notre sentiment est que la notion de prévention des conflits est désormais bien établie. Elle a été la ligne directrice de nos délibérations sur les situations de conflit et d'après-conflit et elle nous a amenés à élaborer les notions de renforcement et de consolidation de la paix. Nous estimons que l'engagement que nous avons pris de promouvoir une « culture de la prévention », telle que décrite dans le document final du Sommet mondial de 2005, a constitué une réalisation importante. Dans le même temps, pour que nos efforts aboutissent, nous devons prendre des mesures pratiques et concrètes qui tiennent compte des véritables exigences sur le terrain. Inutile de préciser que ces mesures exigent une évaluation minutieuse des caractéristiques propres à chaque situation de conflit.

Le Gouvernement japonais préconise depuis longtemps la nécessité d'une approche globale de la

prévention des conflits, à définir en incorporant des mesures politiques, économiques, sociales et humanitaires. Le Japon estime que la notion de prévention des conflits est un facteur important pour assumer la sécurité humaine, qui est devenue l'un des éléments clefs de la politique étrangère et de la politique d'aide publique au développement japonaises.

Un élément fondamental de la démarche globale du Japon est son engagement à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Lors du Sommet Asie-Afrique d'avril 2005, le Premier Ministre Koizumi s'est engagé à doubler l'aide publique au développement du Japon en faveur de l'Afrique dans les trois prochaines années, et au Sommet du Groupe des Huit (G-8) de Gleneagles, tenu en juillet 2005, le Premier Ministre a annoncé que le Japon avait l'intention d'augmenter le volume de son aide publique au développement de 10 milliards de dollars par rapport au niveau de 2004 dans les cinq années à venir. Le Japon a également fourni une assistance à la consolidation de la paix et aux efforts d'édification de la nation dans l'ex-Yougoslavie, au Cambodge, au Timor-Leste, en Afghanistan, en Iraq, à Sri Lanka et dans plusieurs pays africains.

L'Organisation des Nations Unies, en tant que seule organisation internationale véritablement universelle, joue un rôle crucial en appliquant des mesures opérationnelles pour prévenir l'escalade des conflits. Comme le mentionne le document final du Sommet de 2005, la capacité de médiation de l'ONU doit être renforcée. La création du Groupe de l'appui à la médiation renforcera le rôle de bons offices du Secrétaire général et fournira un appui supplémentaire à ses efforts de médiation.

Parallèlement, nous devons reconnaître que les organisations régionales jouent un rôle de plus en plus important sur le terrain de la prévention des conflits et de la médiation. Il va sans dire que les mesures potentielles doivent tenir compte des caractéristiques spécifiques de chaque pays et de chaque région. Cela étant, l'ONU et les organisations régionales pertinentes devraient coopérer et agir de manière complémentaire. Un bon exemple d'une telle coopération est la négociation de l'Accord de paix pour le Darfour. L'Union africaine, sous la direction des Présidents de la République du Congo et du Nigéria, et de concert avec le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Konaré, a joué un rôle critique dans ces négociations. Nous saluons le rôle joué par l'Union africaine.

Dans d'autres régions, les efforts de médiation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de l'Organisation des États américains (OEA), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres organisations régionales ont également été bénéfiques et opportuns. Ces efforts régionaux, qui s'appuient sur le sentiment d'exercer à l'échelle locale un contrôle sur le processus de prévention des conflits, méritent d'être appuyés par la communauté internationale. Le Conseil de sécurité devrait compléter ces efforts par l'envoi de missions du Conseil de sécurité, l'imposition de sanctions et d'autres mesures encore. De son côté, le Japon continuera à appuyer ces efforts régionaux par des mesures telles que la fourniture d'une aide financière au secrétariat de la CEDEAO en vue de l'envoi au Libéria de médiateurs de la CEDEAO.

L'on dit qu'environ la moitié des conflits armés donnent lieu à de nouveaux conflits violents dans les cinq années qui suivent un accord de paix. Il est clair que nous devons faire davantage pour prévenir la réapparition des conflits. La création de la Commission de consolidation de la paix nous donne un certain espoir à cet égard. Nous sommes persuadés que la Commission de consolidation de la paix gagnera à recueillir des informations de première main sur ce qui se passe sur le terrain. Ces informations pourraient être fournies par les missions des Nations Unies sur le terrain, par les organisations régionales, par la communauté des donateurs et par les organisations non gouvernementales. Avec les programmes nationaux fondés sur le contrôle local, elles seront le point de départ de l'établissement des mesures à prendre pour parvenir à une consolidation durable de la paix.

Enfin, compte tenu de l'importance de ce point de l'ordre du jour, ma délégation exprime son appui à la proposition de l'inscrire à l'ordre du jour de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Comme il n'y a pas eu de débat de fond sur cette question depuis un certain temps, nous espérons que nos futures délibérations seront davantage orientées vers l'action.

**M. Zinsou (Bénin) :** Monsieur le Président, ma délégation se félicite de l'occasion que vous nous donnez de réfléchir ensemble sur le rapport d'activité du Secrétaire général sur la très importante question de la prévention des conflits. Nous saluons les efforts louables de concertation déployés par le Département des affaires politiques dans le cadre de l'élaboration de ce rapport.

Lors du Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont engagé les Nations Unies à passer de la culture de la réaction à celle de l'anticipation et de la prévention des conflits armés. Nous mesurons à la lecture du rapport du Secrétaire général les progrès accomplis. Nous sommes persuadés que la culture de la prévention s'enracine dans le système des Nations Unies et devient une finalité reconnue en soi comme participant de la vocation première de l'Organisation. Le rapport du Secrétaire général se distingue non seulement par l'approche globale qui sous-tend son élaboration, mais aussi et surtout par l'effort d'affinement des outils conceptuels pour l'analyse et l'action dans le domaine.

L'articulation des mesures de prévention autour de trois axes d'approche – l'axe systémique, l'axe structurel et l'axe opérationnel – consacre les trouvailles d'une recherche académique d'avant-garde. Le rapport, de ce point de vue, matérialise une vision intégrée permettant une action simultanée et cohérente concernant de plus près toutes les dimensions des contextes et des facteurs catalytiques qui concourent à l'éclatement des conflits armés et à leur prolongation. L'analyse opérée nous livre aussi une série de mesures de nature à contribuer à développer des synergies mobilisant les capacités dans un engagement commun pour relever les défis de la prévention.

La prévention des conflits armés est désormais perçue comme une responsabilité primordiale des gouvernements, une responsabilité qui doit s'exercer aussi bien individuellement que collectivement dans la promotion d'une gouvernance démocratique et économique plus efficace, tant au niveau national que dans le système international. Les initiatives prises dans le même esprit pour matérialiser la responsabilité sociale des entreprises dans la réduction des risques de conflits armés, apportent une réponse adéquate à la question cruciale de l'exploitation illégale des ressources naturelles et à ses conséquences bien connues, entre autres.

Ma délégation a, en particulier, retenu l'appel à la participation des États aux cadres réglementaires internationaux. Loin d'être des instruments de censure ou de limitation de l'action gouvernementale, les instruments internationaux doivent être davantage perçus comme des instruments de coopération et de solidarité au service des idéaux que portent les Nations Unies et que les États Membres ont en partage. Dans cette optique, il doit se mettre en place des réseaux d'entraide et de coopération pour faciliter la mise en

œuvre de ces instruments et pour promouvoir la vulgarisation des bonnes pratiques en la matière. C'est là, entre autres, un champ d'action pour l'établissement de liens plus étroits entre la Communauté des démocraties et le mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies.

Le renforcement des mécanismes de règlement pacifique des conflits a connu un essor considérable, en particulier en Afrique, dans le cadre de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. La création au sein du Secrétariat d'une unité de centralisation des connaissances acquises en matière de prévention des conflits armés, proposée par le Secrétaire général, constitue à nos yeux une prescription tout à fait indiquée. Nous souhaitons que ce dispositif puisse devenir opérationnel dans les meilleurs délais. Nous sommes d'avis avec le Secrétaire général que ce dispositif a un rôle crucial à jouer dans l'élaboration de stratégies intégrées pour la prévention des conflits armés, comme les chefs d'État et de gouvernement membres du Conseil de sécurité l'ont demandé par l'adoption de la résolution 1625 (2005) lors de leur sommet le 14 septembre 2005.

Le renforcement de l'efficacité des fonctions qu'exerce le Secrétaire général dans la mise en œuvre des mesures de prévention, en particulier la diplomatie préventive, commande que des dispositions soient prises pour accroître la capacité d'analyse du Secrétariat. Il devrait aussi pouvoir s'appuyer sur un aréopage de personnalités ayant une autorité morale avérée pour animer et soutenir les bons offices. Cela requiert la mobilisation de ressources humaines suffisantes pour un suivi régulier des développements politiques dans diverses régions du monde prédisposées à l'explosion des conflits armés.

Il y a lieu de capitaliser les apports des mécanismes régionaux et sous-régionaux d'alerte rapide là où ils existent et sont opérationnels. Il importe d'établir des relais efficaces à cette fin. Cela suppose un renforcement des bureaux régionaux des Nations Unies. La possibilité d'un recours accru aux missions politiques spéciales devrait être examinée dans ce contexte, de même que le principe de leur déploiement à titre préventif. De même, il importe de matérialiser dans les activités de l'Organisation des Nations Unies un cadre plus régulier pour la promotion de la concertation sur la promotion de la prévention des conflits armés.

Nous appuyons le principe d'une officialisation du Groupe des Amis de la prévention des conflits armés. Qu'il faille rendre le dialogue dans ce cadre plus formel et plus suivi semble, pour ma délégation, une exigence découlant de la prise de conscience de l'utilité et des enjeux de la prévention des conflits armés. Il s'agit de sauver des vies humaines. Il y a lieu également d'élargir le dialogue à tous les acteurs engagés dans des activités de prévention au niveau du système des Nations Unies, car la cohérence gagnerait de la concertation entre ces acteurs opérant à divers niveaux d'engagement et de responsabilité.

La question de la mobilisation de ressources financières suffisantes pour développer les dispositifs des Nations Unies en matière de prévention des conflits armés revêt une importance cruciale. La proposition de consacrer des ressources à hauteur de 2 % du budget des opérations de maintien de la paix à la prévention des conflits armés, emporte la pleine adhésion de ma délégation. L'on devrait tenir compte de cette proposition dans les discussions budgétaires au cours de la soixante et unième session.

À cet égard, ma délégation saisit cette occasion pour appeler l'attention de la communauté internationale sur la nécessité d'accroître les ressources du Fonds du Secrétaire général pour l'aide aux pays en développement qui soumettent leurs différends à la Cour internationale de Justice pour le financement des frais afférents à la procédure.

Au demeurant, ma délégation est d'avis que la question de la prévention des conflits armés devrait être maintenue à l'ordre du jour de la soixante et unième session de l'Assemblée générale pour que nous puissions méditer davantage les propositions et recommandations du Secrétaire général en relation avec les autres rapports récemment publiés sur des questions connexes comme le rapport (A/61/204) sur la mise en œuvre de la résolution 1631 (2005) sur la coopération entre les organisations régionales et l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité et ceux publiés sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Pour terminer, ma délégation rend hommage au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour les efforts inlassables qu'il déploie en faveur de la promotion de la prévention des conflits armés et également à ses collaborateurs à divers niveaux de responsabilité, et à tous les experts du monde académique engagés tant dans la réflexion que dans

l'action et qui ont travaillé d'arrache-pied pour la rédaction et la finalisation de ce rapport.

**M. Li Junhua** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine souhaite remercier le Secrétaire général pour son dernier rapport (A/60/891) sur la prévention des conflits armés. Comme d'autres États Membres, la Chine accorde une grande importance à la question de la prévention des conflits armés. Nous apprécions beaucoup le rôle continu que l'ONU joue dans ce domaine. Compte tenu du caractère exhaustif et de l'importance du rapport du Secrétaire général, les délégations ont toutes besoin de plus de temps pour l'étudier. La Chine partage donc l'avis du Président selon lequel l'Assemblée générale devra continuer à examiner cette question à sa prochaine session.

Malheureusement, un petit nombre de pays ont soulevé la question du détroit de Taiwan dans leurs déclarations. Je me demande s'ils l'ont fait à l'instigation d'autres ou de leur propre initiative. La délégation chinoise tient à réaffirmer qu'il n'existe qu'une seule Chine au monde et que Taiwan est une partie intégrale de la République populaire de Chine. En 1971, lors de la vingt-sixième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 2758 (XXVI) dont les dispositions en la matière sont sans équivoque. C'est le reflet du consensus général qui existe dans la grande majorité des pays de la communauté internationale. Je voudrais souligner que la question de Taiwan est une question purement interne qui n'a aucun rapport avec la prévention des conflits armés.

Dans leurs déclarations, beaucoup de pays ont mentionné la Charte des Nations Unies et la nécessité de la respecter. L'un des principes fondamentaux de la Charte est la non-ingérence dans les affaires intérieures des États souverains. Nous estimons donc inapproprié et injustifié le fait de soulever la question du détroit de Taiwan au titre de ce point de l'ordre du jour. Si ces pays sont réellement préoccupés par cette question, je suggère qu'ils lisent avec soin le document A/61/263, dans lequel figurent des informations complètes sur cette question et sur la position de la Chine.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

**L'Archevêque Migliore** (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Je souhaite remercier le Secrétaire général pour son Rapport d'activité sur la prévention des conflits armés (A/60/891). Le rapport aborde de

nombreux problèmes importants, mais je voudrais mettre en lumière les questions suivantes.

Premièrement, l'introduction d'un troisième domaine de l'action préventive – la prévention systémique – est louable, car il serait ainsi possible d'adopter des mesures permettant de s'attaquer aux causes profondes des conflits qui transcendent des États donnés. Ce concept n'est évidemment pas nouveau, et nombre de mesures de lutte contre les causes transnationales des conflits sont déjà en place. Mais il est fort utile en effet de mettre en relief la lutte contre la criminalité transnationale dans le contexte de la prévention des conflits armés. Tout d'abord, cela nous rappelle que la principale responsabilité des nombreux conflits armés en cours actuellement revient aux trafiquants d'armes internationaux et aux marchands d'armes sans scrupules, et que le commerce illicite des armes est la plupart du temps financé par le trafic des drogues et par le commerce illicite des matières précieuses. À cet égard, une prévention systémique implique une lutte contre les causes profondes des conflits armés et, en fait, contre toutes les formes de violence, y compris le terrorisme.

Deuxièmement, ma délégation se félicite que le rapport reconnaisse le rôle important joué par les organisations confessionnelles, et les dirigeants religieux en particulier, en tant qu'agents de changement et de coexistence pacifique. Le Saint-Siège tient à réaffirmer que ses institutions de par le monde sont constamment engagées, à tous les niveaux, à promouvoir une culture de paix et de compréhension, ainsi qu'à encourager l'apaisement et la réconciliation une fois le conflit terminé.

Par ailleurs, en ce qui concerne le recours aux sanctions à l'appui de la diplomatie préventive, ma délégation présume que la communauté internationale possède déjà une bonne connaissance de la question, puisqu'il a été recouru aux sanctions dans plusieurs cas récents. Il aurait été souhaitable que le rapport aborde les questions de la limitation des sanctions pour raisons humanitaires et de la nécessité de les limiter à des articles ou activités spécifiques, tels que les armes et certaines opérations financières. Dans les faits, certains exemples ont montré que les premières victimes des sanctions sont les victimes même des violences contre lesquelles ces sanctions sont censées agir.

Enfin, le rapport affirme qu'en matière de prévention des conflits, le fossé entre rhétorique et réalité reste inacceptable. En fait, à l'heure actuelle, les

mécanismes opérationnels et les instruments juridiques destinés à prévenir efficacement les conflits armés sont déjà largement en place. Ce qui semble manquer, c'est la volonté politique de les faire fonctionner de manière cohérente et dans toutes les régions du monde où les symptômes de tension se font jour et menacent la paix et la sécurité locales et internationales.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/60/L.61.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/60/L.61?

*Le projet de résolution A/60/L.61 est adopté (résolution 60/284).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 12 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 40 de l'ordre du jour**

##### **La situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés**

###### **Projet de résolution (A/60/L.60/Rev.2)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Azerbaïdjan qui va présenter le projet de résolution A/60/L.60/Rev.2.

**M. Aliyev** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je voudrais exprimer la sincère reconnaissance de ma délégation au Président de l'Assemblée générale et aux délégations pour leur patience et leur compréhension, puisque l'examen du point 40 de l'ordre du jour, « La situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés », a été reporté par deux fois.

En 1972, le présent organe, par sa résolution 2994 (XXVII),

« Réaffirmant le devoir qu'a la communauté internationale d'entreprendre une action pour sauvegarder et améliorer l'environnement et, en particulier, la nécessité d'une coopération internationale continue à cette fin » (premier alinéa du préambule),

a désigné le 5 juin comme Journée mondiale de l'environnement.

Cette année, en Azerbaïdjan, la commémoration de cette date importante a été assombrie par des informations alarmantes sur les incendies ayant éclaté dans les territoires occupés. Au début de juin, cette année, une première série de vastes incendies s'est déclarée dans la partie est des territoires azerbaïdjanais occupés, en particulier dans les régions montagneuses et dans les plaines des districts d'Aghdam et de Khojavend. Les images satellites de ces districts que s'est procurées l'Azerbaïdjan à la mi-juin 2006 et qui ont été présentées à la communauté internationale confirment totalement les observations et les estimations initiales. À cette date, la superficie des zones ravagées par le feu était de plus de 130 kilomètres carrés. Les images satellites de ces vastes incendies ont été distribuées par notre délégation en annexe de notre lettre publiée sous la cote A/60/911, datée du 28 juin 2006.

Début juillet, les incendies se sont propagés à d'autres territoires occupés, à savoir les districts de Fuzuli, Jabrayil et Ter-Ter, soit une zone de plus de 160 kilomètres carrés au total. Gravement préoccupé, le Gouvernement azerbaïdjanais a officiellement demandé au Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) de dépêcher une mission d'établissement des faits dans ces territoires afin d'évaluer les dommages causés à l'environnement et de préparer un rapport. La mission d'établissement des faits s'est rendue dans certains de ces territoires du 3 au 5 juillet et a soumis un rapport qui confirme la justesse et la crédibilité des informations fournies par l'Azerbaïdjan. Dans ses conclusions, la mission a insisté sur le manque d'équipement de lutte contre les incendies approprié des deux côtés, l'insuffisance des ressources en eau et, ceci est particulièrement important, le besoin d'une aide internationale.

Entre-temps, la situation sur le terrain s'est gravement détériorée. Nos dernières observations en date confirment que les incendies continuent de faire rage et qu'ils se sont considérablement étendus.

Il n'y a plus de temps à perdre. En juin, les incendies ont ravagé une zone de plus de 130 kilomètres carrés. À la fin juillet, c'étaient plus de 300 kilomètres carrés qui étaient atteints et plus de 600 kilomètres carrés fin août.

Ce qui nous préoccupe profondément, c'est la poursuite de ces incendies et le fait qu'ils se sont déclarés dans des territoires occupés où la population

azerbaïdjanaise est appelée, un jour ou l'autre, à rentrer. Ces zones fertiles, autrefois prospères et cultivées par les agriculteurs azerbaïdjanais, ont été transformées en un désert calciné en moins de deux mois. Le feu a totalement détruit tout ce qui restait des villages, fermes, écoles, champs et vergers déjà pillés, rendant ces territoires inhabitables. De graves dommages ont été infligés à l'environnement de ces territoires, ébranlant gravement leur écosystème fragile, y compris les sols ainsi que la faune et la flore. Outre leurs effets immédiats et tout à fait manifestes, ces incendies auront de graves conséquences négatives à long terme.

Il faut maintenant prendre d'urgence des mesures globales pour éteindre les incendies, éliminer les effets de cette catastrophe environnementale et remettre en état les territoires azerbaïdjanais détruits par le feu. Pour ce qui est des aspects pratiques de cette intervention écologique, l'Azerbaïdjan réaffirme qu'il est disposé à dépêcher ses experts en matière d'urgences et de protection de l'environnement afin qu'ils prennent une part active à l'opération, ainsi qu'à contribuer les autres ressources qui pourraient s'avérer nécessaires à son succès.

Ces données à l'esprit et à l'issue de consultations, l'Azerbaïdjan a une fois de plus témoigné d'une approche constructive, souple et pragmatique en amendant de manière considérable le texte original du projet de résolution A/60/L.60 pour en faire le projet A/60/L.60/Rev.1, qui se concentre sur les aspects purement humanitaires et environnementaux.

Dans l'intervalle, nous avons reçu de nouvelles demandes des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE visant à poursuivre les travaux sur le projet de résolution afin de parvenir à un texte de consensus. Ces derniers jours, d'intenses consultations ont eu lieu, durant lesquelles d'énormes efforts ont été déployés pour parvenir à un texte de compromis et pour éviter un vote sur le projet de résolution.

À cet égard, je voudrais remercier les représentants des coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation de la sécurité et de la coopération en Europe (OSCE), en particulier la délégation américaine et surtout l'Ambassadeur Alejandro Wolff, de leur bonne volonté et des précieux efforts qu'ils ont déployés pour aider les délégations de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie à combler le fossé en ce qui concerne le projet, et à tenter de parvenir à un texte de consensus. Dans un esprit de compromis, la délégation de

l'Azerbaïdjan a fait preuve de la plus grande souplesse possible pour prendre en compte toutes les préoccupations existantes. Cela a débouché sur un texte consensuel, le projet de résolution publié sous la cote A/60/L.60/Rev.2. Je tiens, en outre, à saluer les efforts de la délégation arménienne.

Le projet de résolution se félicite de l'aptitude des parties à coopérer à une opération de protection de l'environnement, qui doit être menée de toute urgence avec l'aide de la communauté internationale, et la considère comme une importante mesure de confiance. Souhaitant éteindre le plus rapidement possible ces incendies et assainir les territoires incendiés, l'Azerbaïdjan est disposé à coopérer avec l'Arménie sur cette question, pour créer notamment les conditions nécessaires pour mener cette opération de protection de l'environnement. Cette opération renforcera grandement la confiance. Cette initiative prouvera les intentions véritables et la bonne volonté tant de l'Azerbaïdjan que de l'Arménie.

Pour terminer, je tiens à dire que je suis persuadé que l'Assemblée générale adoptera le projet de résolution publié sous la cote A/60/L.60/Rev.2 par consensus.

**M. Wolff** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La Fédération de Russie, la France et les États-Unis d'Amérique, en tant que coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), restent résolus à promouvoir un règlement pacifique et négocié du conflit au Haut-Karabakh. À ce titre, nous prenons très au sérieux les préoccupations exprimées par les deux parties au conflit en ce qui concerne les menaces à la sécurité et la stabilité dans la région, ainsi que les faits nouveaux susceptibles de susciter de nouveaux obstacles au processus de négociation.

Nous avons en conséquence examiné attentivement les informations fournies par le Gouvernement azerbaïdjanais s'agissant des incendies ravageant la partie occidentale des territoires occupés de l'Azerbaïdjan autour du Haut-Karabakh. Nous prenons également note du rapport du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE qui, à la demande du Gouvernement azerbaïdjanais et sur instruction du Président en exercice, a conduit une mission de suivi dans les zones touchées. Nous notons en particulier que des incendies tant spontanés que d'origine humaine se produisent régulièrement dans cette région. La question de savoir si les incendies

étendus de cette année sont une cause de préoccupation sur le plan écologique qui appelle l'attention de la communauté internationale en vue de les éliminer ne pourra être tranchée qu'après un examen technique de la situation.

Dès lors, les coprésidents se tiennent prêts, de même que le Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE, à apporter immédiatement leur aide à la mise en place d'une mission de l'OSCE, avec l'appui et l'expertise du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Nous louons la bonne volonté manifestée par l'Arménie et l'Azerbaïdjan, notamment par leurs deux Représentants permanents, qui ont accepté de coopérer en vue de régler la situation décrite dans la résolution. Nous espérons que l'accord conclu aujourd'hui reflète une volonté renouvelée de la part des deux parties d'engager d'autres mesures de renforcement de la confiance et de faire progresser le processus de négociation. Nous redoublerons d'efforts pour promouvoir ces activités par l'entremise du Groupe de Minsk.

Nous notons que durant les deux dernières années, les coprésidents du Groupe de Minsk ont travaillé de manière intensive avec les Ministres des affaires étrangères et les Présidents de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan à discerner les principes de base d'un accord qui mèneraient à un règlement juste et durable. Nos nations, renforcées par les voix du Groupe des huit nations lors du Sommet de Saint-Petersbourg en juillet, ont appelé les présidents tant de l'Arménie que de l'Azerbaïdjan à faire de ces principes la pierre angulaire du règlement du conflit et à préparer leurs citoyens à la paix. Nous réitérons aujourd'hui cet appel et rappelons que nos gouvernements sont désireux de prêter pleinement appui à la réalisation et à l'application d'un accord de paix.

**M. Martirosyan** (Arménie) (*parle en anglais*) : Le projet de résolution à l'examen traite d'une question que nous croyions close il y a deux semaines après les débats avec le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les coprésidents du Groupe de Minsk et le Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE. On avait alors pris la décision de dépêcher une mission d'experts, sous les auspices de l'OSCE, pour évaluer la gravité des incendies. Les autorités du Haut-Karabakh avaient déjà accepté la proposition et l'Arménie était certainement prête à offrir ses bons offices pour

faciliter cette mission. Nous pensons que l'Azerbaïdjan l'avait approuvée également.

Au vu de tous ces éléments, nous avons été surpris de voir circuler à l'ONU un projet de résolution sur cette question, d'autant plus qu'elle appelle à une mission parallèle sous l'égide de l'ONU. Cette approche était inacceptable pour l'Arménie. Nous avons estimé qu'une telle mesure constituait un obstacle à la poursuite des négociations et, comme elle vise clairement d'autres desseins politiques, l'Arménie s'est opposée à cette motion. Cependant, à la suite de nos consultations avec les coprésidents du Groupe de Minsk, nous sommes parvenus à un accord sur un texte qui réaffirme simplement l'appui à la mission de l'OSCE. À cet égard, nous tenons à saluer l'inclination de toutes les parties à négocier dans un esprit de compromis avec la médiation compétente et très efficace des coprésidents du Groupe de Minsk.

Cependant, même si nous appuyons le contenu de l'accord, nous restons opposés à l'idée générale de ce point de l'ordre du jour et à la résolution de l'ONU adoptée à son sujet. C'est pourquoi l'Arménie se dissocie du consensus sur cette résolution.

**M. Kryzhanivskiy** (Ukraine) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États du GUAM, à savoir l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldova et l'Ukraine.

Les États membres du GUAM sont très préoccupés par les incendies qui ravagent la partie orientale des territoires occupés de l'Azerbaïdjan. Les images satellite diffusées par la Mission permanente de la République d'Azerbaïdjan montrent l'ampleur de ces incendies. Ces incendies ont déjà provoqué des dommages graves et étendus à l'environnement et à la diversité biologique de la région. Outre les conséquences immédiates, ils auront également des conséquences à long terme sur la santé de la population.

La mission d'établissement des faits de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui a visité les territoires affectés par les incendies, a confirmé leur existence, l'absence d'équipements permettant de les combattre dans les deux pays, et a insisté sur le besoin d'une assistance internationale à cet égard.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis met l'accent sur l'urgence humanitaire et écologique des opérations de protection de l'environnement afin

d'éteindre les incendies et d'en combattre les effets dommageables. Il salue la disposition des parties à coopérer à cette fin et considère cette opération comme une importante mesure de confiance.

Il va sans dire que l'aide, l'expertise et les compétences des organisations et programmes du système des Nations Unies, en particulier du Programme des Nations Unies pour l'environnement, sont indispensables.

De ce fait, les États du GUAM – Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova et Ukraine – considèrent qu'il est urgent de mener en priorité une opération de protection de l'environnement et se félicite du consensus sur le projet de résolution.

**M. Ahmad** (Pakistan) (*parle en anglais*) : On connaît la position du Pakistan sur le point à l'ordre du jour à l'examen, exprimée en son nom et collectivement dans le cadre de l'Organisation de la Conférence islamique. Nous partageons les préoccupations exprimées face aux conséquences dévastatrices et aux dommages graves et étendus causés à l'environnement par ces incendies. Nous exprimons donc notre sympathie et appuyons pleinement l'objectif principal du projet de résolution à l'examen.

Le projet de résolution souligne l'urgence de mener une opération de protection de l'environnement visant à éteindre les incendies et à en combattre les effets dommageables et, à cet égard, il appelle le système des Nations Unies à fournir toute l'aide et toutes les compétences nécessaires.

La disposition des parties à coopérer à cette fin, comme l'a souligné le projet de résolution, est effectivement encourageante et nécessaire pour faire face de toute urgence à cette situation. Nous espérons que cet esprit de coopération se maintiendra.

L'adoption par consensus de ce projet de résolution nous semble donc tout à fait appropriée.

**M. Ilkin** (Turquie) (*parle en anglais*) : Mon gouvernement appuie un règlement juste et durable au conflit au Haut-Karabakh sur la base des principes fondamentaux du droit international, de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des relations de bon voisinage.

En outre, je voudrais souligner que la Turquie, comme toutes les parties concernées, appuie les efforts

du Groupe de Minsk au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui visent à une résolution pacifique du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Nous sommes convaincus qu'une solution à ce conflit, qui représente l'obstacle le plus important à la mise en place d'une stabilité durable et de la coopération régionale dans le sud du Caucase, contribuera à la paix, à la stabilité et au bien-être de l'ensemble de cette région eurasiatique.

Nous pensons que pour faire face aux effets des incendies dévastateurs qui sévissent dans la partie orientale des territoires occupés de la République d'Azerbaïdjan, les parties concernées ont un besoin urgent de l'assistance et des compétences de la communauté internationale, en particulier du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'OSCE. Nous pensons aussi que la coopération entre les parties est essentielle pour éteindre ces incendies étendus et pour assainir cette région. Nous savons que l'Azerbaïdjan est prête à s'engager dans cet effort conjoint. Nous espérons sincèrement que cet effort constituera une mesure de confiance importante et insufflera un nouvel élan au processus de résolution du conflit dirigé par le coprésident de l'OSCE. Nous nous félicitons donc de ce projet de résolution.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/60/L.60/Rev.2.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/60/L.60/Rev.2?

*Le projet de résolution A/60/L.60/Rev.2 est adopté (résolution 60/285).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Azerbaïdjan, qui souhaite faire une déclaration.

**M. Aliyev** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre la parole une deuxième fois.

Je voudrais d'emblée exprimer ma gratitude aux délégations pour leur appui. Il est particulièrement étonnant que la délégation arménienne se soit dissociée du consensus en dépit des résultats positifs auxquels nous étions parvenus, et au moment où il semble que les délégations azerbaïdjanaise et arménienne s'étaient, pour la première fois dans l'histoire de l'ONU, entendues sur un texte, cela à la suite des efforts très considérables déployés à New York et dans leurs capitales respectives.

La délégation arménienne s'est dissociée du consensus en dépit de l'accord qu'elle avait conclu et de son acceptation du texte consensuel, qui a été négocié directement, en toute bonne foi, lors de consultations intensives et difficiles mais en fin de compte productives, qui ont duré 48 heures, avec la participation active des États-Unis. Son geste est pour le moins malhonnête et inapproprié.

Cette résolution offre une possibilité unique de travailler à l'établissement de mesures de confiance réelles. C'est dans l'intérêt de l'Arménie d'honorer son engagement, lequel avait été bien accueilli par l'Assemblée, à participer activement à l'opération de protection de l'environnement et à remplir toutes ses autres obligations découlant de la résolution qui vient d'être adoptée par consensus par l'Assemblée générale.

**M. Martirosyan** (Arménie) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à remercier tous les représentants et les pays qui ont appuyé cette résolution et contribué à cet effort.

L'Arménie est tout à fait cohérente dans sa politique et en ce qui concerne les mesures qu'elle prend à l'ONU au sujet de cette résolution. L'Arménie a voté contre l'inclusion de ce point dans l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session. L'Arménie s'est dissociée du consensus au moment où ce point de l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session a été inscrit à l'ordre du jour de la soixantième session.

Je tiens à souligner une fois encore qu'en dépit du fait que nous appuyons la teneur de cette résolution, nous avons une grave objection en ce qui concerne son titre, et nous demeurons opposés à l'idée générale de soulever à l'ONU une question relative au Haut-Karabakh.

Telle est la position de mon gouvernement et c'est la raison pour laquelle l'Arménie s'est dissociée du consensus sur cette résolution.

En même temps, je tiens à remercier mon collègue azerbaïdjanais de sa préoccupation concernant les problèmes de l'Arménie.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la présente phase de l'examen du point 40 de l'ordre du jour.

## Programme de travail

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'informe les membres qu'il y aura une séance plénière demain après-midi, tout d'abord pour examiner, au titre

du point 116 de l'ordre du jour, le rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, publié sous la cote A/60/999 et ensuite pour examiner, au titre des points 46 et 120 de l'ordre du jour, un projet de résolution sur le Fonds pour la consolidation de la paix, publié sous la cote A/60/L.63, et un projet de résolution sur la stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, publié sous la cote A/60/L.62.

Ensuite, l'Assemblée examinera, au titre du point 32 de l'ordre du jour, le rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) concernant les opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, publié sous la cote A/60/478/Add.2.

*La séance est levée à 18 h 15.*